

séance ordinaire du Conseil communal du 27.06.2022

Présidence : Jean-Marie Urfer

Procès-verbal 07/2022

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2022
3. Election et assermentation d'une nouvelle Huissière
4. Démissions et élections dans les commissions de surveillance et thématiques
5. **Préavis 08/2022** Rapport de gestion 2021
6. **Préavis 09/2022** Comptes 2021
7. **Préavis 10/2022** Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales
8. **Préavis 11/2022** Adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale
9. **Préavis 12/2022** Révision du règlement du Conseil communal
10. **Postulat MC** - Loïc Poch-Roduit "Postulat pour un fonds citoyen"
11. Election du Bureau
12. Communication de la Municipalité
13. Communication du Président et du Bureau
14. Propositions individuelles et divers
15. Passation de pouvoir – Présidence 2022-2023

Le Président, **M. Jean-Marie Urfer**, ouvre la séance à **19h30** à la salle du Conseil communal. Il salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 60 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s : Mme Isabel Taher Sellés, MM. Loïc Poch Roduit, Michel Chardonnens, Marc Roux et Bertrand Martinelli

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 27 juin 2022

Le Président annonce que le bureau du Conseil a trouvé une remplaçante pour le poste d'Huissière tenu aujourd'hui pour la dernière fois par Mme Josefa Paillette. Afin qu'elle puisse prendre ses fonctions de plein droit dès le 1er juillet 2022, le Conseil communal doit l'élire formellement et l'assermenter. Le Président propose donc d'ajouter un **point 3** à l'ordre du jour

- Ajout « **Election et assermentation d'une nouvelle Huissière** »

La numérotation est décalée en fonction.

- L'ordre du jour tel que modifié est accepté à **l'unanimité**.

Acceptent : 56 Refusent : - Abstention : -

2. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2022

Le Président ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal du 9 mai 2022.

La discussion n'est pas demandée.

- **Le procès-verbal du 9 mai 2022 est accepté à l'unanimité**

Acceptent : 56 Refusent : - Abstention : -

3. Election et assermentation de la nouvelle huissière

Le bureau du Conseil a la chance d'avoir trouvé une candidate de qualité pour le poste d'huissière, en remplacement du départ au 30 juin 2022 de Mme Josefa Paillette. Mme Sandrine Krattinger habite au Mont-sur-Lausanne depuis une dizaine d'années. En possession d'un CFC de sommelière et d'un diplôme de secrétaire médicale, ses compétences acquises tout au long de son parcours professionnel et son dynamisme, qu'une partie du Bureau a pu apprécier lors de son entretien, seront fort appréciables pour ce poste. Selon l'article 15 (RCC), le bureau du Conseil propose donc au Conseil communal de procéder à son élection puis à son assermentation.

- **Mme Sandrine Krattinger est élue à l'unanimité**

Acceptent : 56 Refusent : - Abstention : -

Le Président invite la candidate à se présenter devant la tribune.

En application de l'art. 22 de la loi sur les Communes (LC), le Président lui lit la promesse officielle et reçoit sa déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

La nouvelle huissière est invitée à prendre place de plein droit au sein du Conseil communal avec les félicitations du Président et de l'assemblée.

4. Démissions et élections dans les commissions de surveillance et thématiques.

Le Président informe l'assemblée des démissions avec effet immédiat de MM. Robert Irrausch et Richard Nicole de la COGEST, et par souci de transparence donne lecture du courriel reçu en date du 30 mai 2022 et annexé au procès-verbal.

Le Président ne peut que déplorer que les choses ne se soient pas passées plus sereinement et prendre acte de ces deux démissions. Le Conseil communal doit donc élire deux nouveaux représentants à la COGEST.

M. Christophe Blanc est personnellement choqué par ce qui vient d'être lu. Il découvre ces propos aujourd'hui à chaud et estime que ce que rapportent les démissionnaires dans leur courriel est grave. On est à la limite de la diffamation sur certaines choses. On ne peut pas dire n'importe quoi sur n'importe qui. M. Blanc demande si le Bureau a reçu d'autres avis ou informations ?

Le Président précise qu'il a pris contact avec la Préfecture de Lausanne pour la procédure à suivre. Dans le cas où aucune plainte n'a été formellement déposée, le bureau du Conseil ne peut que prendre acte des démissions et espérer que les futures collaborations au sein de la COGEST se passent mieux. Il ne s'agit, pour l'instant, que de la partie formelle afin d'élire des remplaçant-e-s. Les points soulevés par les démissionnaires peuvent être discutés au moment du rapport de la COGEST sur le préavis 08/2022, selon les paragraphes concernés.

Selon l'art. 37, al. 3 (RCC), les commissions sont élues au scrutin par liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Et selon l'al. 4 de ce même article, si le nombre de candidat-e-s est identique à celui des places à repourvoir, l'élection est tacite.

Pour la **COGEST**, M. Christophe Corbaz de l'UDC et Indépendants de droite et M. Karim Mazouni du SEL-MC proposent

M. Michel Chardonnens
Mme Natalie Betscha.

Puis **le Président** annonce la démission de M. Olivier Maggioni du SEL-MC de la COFIN.

Pour la **COFIN**, M. Karim Mazouni du SEL-MC propose

M. Jean-Marie Urfer.

Enfin, une autre démission concernant la CCRI, reçue par courriel le 24 juin 2022. Mme Yolanda Müller Chabloz, faisant suite à son élection au Grand conseil et en prévision de son entrée en fonction le 28 juin 2022, souhaite alléger ses charges au niveau communal afin d'investir son énergie dans ses nouvelles fonctions.

Pour la **CCRI**, M. Karim Mazouni du SEL-MC propose

M. Robert Irrausch.

Les Conseiller·ère·s présent·e·s acceptent de se porter candidat·e·s. Pour chaque commission, leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, ils sont élu·e·s tacitement, avec les félicitations du Président et de l'assemblée.

5. Préavis 08/2022 Rapport de gestion 2021

Conformément au Règlement, les Conseillères et Conseillers ont reçu le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021 par porteur et pu également le consulter en ligne. Le rapport de la commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité aux questions dudit rapport sont également disponibles sur le site internet de la commune.

La COGEST, dans son rapport, a formulé sept vœux et fait part de trois constats.

Le Président donne la parole à **M. Philippe Hayward**, Mme Isabel Taher-Sellés, présidente de la COGEST, étant excusée pour cette séance.

En préambule, M. Philippe Hayward aimerait faire part de la réponse de la COGEST aux démissionnaires.

« C'est avec surprise et consternation que nous avons pris connaissance du courrier adressé le 30 mai dernier au Bureau du Conseil, concernant la démission de la GOGEST, avec effet immédiat, de M. Robert Irrausch, Mont Citoyen, et de M. Richard Nicole, UDC. Les membres de la GOGEST soussignés tiennent à vous informer que les séances de travail ont toujours été conduites de manière à ce que chacun puisse exprimer ses opinions. Certes, les séances ont été animées mais, de notre point de vue, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur le contenu du rapport de la GOGEST de manière consensuelle. Par ailleurs, si M. Robert Irrausch et M. Richard Nicole ne s'étaient pas sentis en accord avec le contenu du rapport de la GOGEST, il leur aurait été tout à fait possible de faire un rapport de minorité où ils auraient pu faire valoir, au sein du Conseil communal, leur positionnement de manière constructive. Manifestement, leur choix a été autre. De plus, la Présidente vous informe qu'elle avait annoncé à ses collègues de la GOGEST, lors de la séance du 24 mai dernier, qu'elle serait absente à la séance du Conseil communal du 27 juin 2022. Les membres de la GOGEST : Isabel Taher-Sellés, Pierre-François Culand, Marie-José Enz, Philippe Hayward, Barbara Rochat. »

Le Président parcourt le Rapport de gestion 2021 rubrique par rubrique. Celles et ceux qui ont des questions ou des observations sont prié·e·s de s'exprimer au moment de l'annonce des pages. Rappel est fait de l'article 94 du règlement du Conseil Communal qui prévoit que, si la parole n'est pas demandée sur les réponses de la Municipalité aux demandes de la COGEST, ces réponses sont considérées comme admises par le Conseil. Par ailleurs, en cas de discussion sur une observation ou demande de la COGEST, le Conseil communal ne peut pas modifier cette dernière, mais uniquement se prononcer sur le maintien du tout ou d'une partie de celle-ci.

M. Philippe Hayward s'exprime ci-après au nom de la Présidente de la COGEST Madame Isabel Taher-Sellés :
« Des raisons personnelles m'ont empêchée d'être présente au Conseil communal de ce lundi 27 juin 2022. Je remercie chaleureusement M. Philippe Hayward ainsi que les autres membres de la COGEST d'assurer la présentation des travaux et des réflexions que nous avons conduits. En guise de préambule à l'examen du Rapport de gestion 2021, et plus particulièrement de la Réponse de la Municipalité au Rapport de la Commission de gestion, et au nom de l'ensemble des commissaires, j'aimerais vous faire part de quelques observations que nous allons traiter ci-après. »

Programme de législation

Page 5 – Introduction

La COGEST prend note que la Municipalité considère qu'« un programme de législation n'a pas pour vocation d'établir une liste précise et détaillée de projets concrets » et que « ceux-ci se développent au cours de l'exercice et découlent de la vision de la Municipalité ». Dès lors, la COGEST prend acte de l'intention de la

Municipalité de « rendre compte des projets en lien avec son programme, qu'elle développe chaque année dans le cadre de son rapport de gestion ». Dans ses prochains exercices, la COGEST sera particulièrement attentive à la concordance entre le programme de législation (dont la COGEST espère qu'il va s'étoffer) et les « projets aboutis ».

La réponse de la Municipalité, qui se trouve sur le site internet communal, est mise au vote et est acceptée à une grande majorité.

Acceptent : 37 Refusent : 15 Abstentions : 7

M. Robert Irrausch précise qu'une grande partie du contenu de la réponse de la Municipalité a été envoyée par mail en date du 13 mai 2022, avant même que la COGEST ait produit le document écrit, et c'est justement ce fait qui a donné lieu, le lendemain, à des débats assez animés.

M. Christophe Blanc se référant à la lettre de démission de MM. Irrausch et Nicole, félicite ironiquement M. Irrausch pour son intervention car, à présent, ce dernier apporte des informations. Puis, M. Blanc s'exprime en ces termes : « Ayez la décence de vous taire ! Vous avez décidé de sortir de la COGEST, de vous en désolidariser. Vous n'avez même pas fait de rapport de minorité. Mais, par contre, continuer à amener votre science, ça il n'y a pas de problème. Franchement, question éthique, c'est très limite ».

Le Président informe que toutes et tous les Conseillers'ères ont droit à la parole, même s'ils sont démissionnaires.

M. Robert Irrausch tient à préciser que le terme de « diffamation » a été prononcé par M. Christophe Blanc. Il précise également, qu'en tant que Conseiller, on ne démissionne pas comme ça, et que ce qui a été rapporté dans leur courriel de démissions n'est pas sorti d'un chapeau mais découle de faits concrets laissant suspecter certains éléments survenus au sein de la COGEST.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, ne prend connaissance de ce courriel que durant cette séance et ne trouve pas les mots pour répondre à ce qu'il se passe concernant ces démissions. Elle a entendu le mot « pression ». Mme la Syndique prend celles-ci de manière très sérieuse et réfute tout ce qui a été dit à propos de « pression ». Elle attend qu'on lui démontre les faits. Comme l'a dit M. Christophe Blanc en amont, on ne peut pas dire n'importe quoi sur n'importe qui. Elle entend que la Municipalité travaille en faisant des choses graves. Elle entend parler de pression et d'empêcher la COGEST de travailler. La Municipalité n'a jamais fermé ses portes. Elle a toujours répondu aux demandes, aux sollicitations, aux séances, et livrer des études dans les cas où il le fallait. Mme la Syndique aimerait qu'on lui fournisse des preuves que MM. Irrausch et Nicole n'ont pas pu travailler comme il le fallait, et qu'ils ont subi des pressions, car dans ce cas précis, on ne parle pas juste d'avoir eu des intuitions ou des suppositions, ou alors il s'agit de politique politicienne. Mme Muller Achtari se souvient qu'il y a quelques mois, un Conseiller communal était intervenu en souhaitant qu'un état d'esprit constructif émane de cet hémicycle. La Municipalité, une fois qu'elle aura examiné ce courriel, qui fera évidemment partie du PV de cette séance, donnera les suites qu'il faudra, et de préciser encore que toute la chaîne des responsabilités sera examinée.

Le Président informe que si des faits doivent sortir du cadre de ce qu'a le droit de faire le Conseil communal ou du devoir de réserve des commissions, les faits et les plaintes doivent être adressés à la préfecture de Lausanne afin de préserver la séparation des pouvoirs. A ce jour, de telles procédures ne sont pas arrivées au bureau du Conseil.

Territoire, économie et relations extérieures – pages 6 à 32

Page 10 - Postulats – Motions – Interpellations

Mme Brigitte Besson demande une correction concernant l'interpellation « Au Mont on y tire, mais les pigeons ne sont pas ceux que l'on croit » qui a été déposée par Mme Raphaëlle Urfer et non Mme Véronique Blanc comme indiqué dans le rapport. Elle remercie la Municipalité d'effectuer la correction.

Mme Yolanda Müller Chabloz relève qu'il serait utile de mentionner les objets 2020 qui ne seraient pas encore traités ou en cours de traitement : Plan climat, Plan canicule, Accès piétons à l'ouest de la commune.

M. Fabio Cappelletti formule la même demande.

Page 18 - Politique du stationnement communal

La COGEST se réjouit que la Municipalité soit « consciente de ses attentes » et que celle-ci « s'engage, au cours de cette législature, à avancer concrètement sur ce dossier ». La COGEST suivra attentivement l'évolution de la mise en œuvre de cette politique lors du prochain exercice.

Page 27 - Application de la taxe sur les équipements communautaire (TEC) dans les secteurs à bâtir du SAF

Christophe Corbaz aimerait connaître les motifs des opposants qui se soustraient à cette taxe et quel montant cela représente-il ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, responsable dicastère Territoire, économie et relations extérieures, informe qu'il s'agit d'une question juridique qui vise à savoir quand est-ce qu'à lieu la mise en valeur des terrains du SAF. Les propriétaires prétendent que c'est au moment du PGA (plan général d'affectation), tandis que la Commune prétend que c'est au moment où les plans de quartiers sont entrés en vigueur en 2019, après le règlement adopté en 2016. De fait, la Municipalité continue de se battre pour récupérer un montant conséquent.

M. Marc Maillard constate qu'un certain nombre de plans de quartiers en cours de construction sont associés à un site internet qui décrit de manière bien définie le devenir de ces derniers. Est-ce que ceci est à bien plaisir des propriétaires ? Ou s'agit-il d'une demande de la Municipalité qui concernera tous les plans de quartiers ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que c'est effectivement une demande de la Municipalité, afin d'avoir une transparence et une bonne communication des travaux en cours. Cette demande, de pouvoir donner la possibilité à la population de consulter via un site internet les détails des travaux en cours, est partie auprès de tous les promoteurs des quartiers qui se développent en ce moment. Au fur et mesure de l'avancée des différents travaux, la Commune maintiendra une communication et des liens au travers du site internet communal pour que la population puisse accéder en tout temps à ces informations.

Page 30 – Transversalité et Communication

La COGEST relève que la Municipalité « est en accord total avec cette manière de travailler » et que si elle nécessite « un investissement conséquent des collaborateurs...[elle] permet de trouver des solutions et de mener à terme des projets aboutis ». La COGEST retient également que la Municipalité a mis en place divers outils de contrôle pour la mise en œuvre de cette modalité de collaboration et espère en constater les bénéfices sur le fonctionnement de l'administration communale, lors des prochains exercices.

Au souci exprimé par la COGEST que l'engagement d'un chargé de la communication favorise, notamment, la possibilité pour chaque élu d'être entendu, la Municipalité nous a répondu que « chacun de ses membres reste bien sûr libre dans la gestion de son dicastère et dans les prises de parole qu'il peut avoir au sein des cercles qu'il fréquente » ceci dans le « principe du respect de la collégialité et du devoir de réserve ». La COGEST restera attentive à ce que la communication serve avant tout la transparence plutôt que le marketing communal.

Pages 30-31 - Bureau technique (transversalité)

La Municipalité n'a apporté aucun commentaire sur les attentes de la COGEST qui souhaite s'assurer de la transversalité et de la capitalisation des connaissances au sein de l'Administration communale, par exemple, par la création d'un bureau technique au service de tous les dicastères.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise que comme l'a constaté la COGEST, la Municipalité souscrit totalement à la transversalité, ce qui a demandé beaucoup de travail au départ. Ceci est indispensable et utile pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui, en termes de coordination et de relations extérieures. Si les

membres de la Municipalité devaient à chaque fois se rendre aux séances du SAF à cinq parce que cela pourrait toucher tous les domaines, cela serait assez lourd. Alors bien sûr, il faut prendre connaissance des dossiers des uns et des autres. Il faut travailler de façon transversale et collégiale. Parmi les membres de la Municipalité actuelle, trois ont anciennement fait partie de la Commission de gestion, et ils se rappellent très bien les vœux de la COGEST quant à ce que la Municipalité ne travaille plus en silos, avec des dossiers qui arrivent en fin de course, et qui n'ont malheureusement pas été consultés auprès d'autres services. Cette coordination doit bien entendu faire l'objet d'une surveillance de l'avancement des dossiers car c'est bien à la COGEST et au Conseil communal que reviennent les questions s'agissant de dossiers qui traînent ou pour lesquels la Commune n'a pas pu amener de nouvelles lumières. La Municipalité porte et croit en la coordination et la transversalité, mais le passage, en début de législature, de sept à cinq Conseiller·ère·s municipaux avec des dicastères rebrassés, a fait de cette première année, une année assez chargée.

M. Pierre-François Culand demande des précisions concernant le « « Bureau technique ». La COGEST a bien compris que la transversalité était importante pour la Municipalité, mais elle se demandait s'il n'était pas nécessaire d'avoir une infrastructure physique, un bureau technique commun, qui permet de développer une synergie avec les différents dicastères.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, rappelle que le groupe de pilotage d'aménagement du territoire se réunit de façon hebdomadaire afin de préparer toutes les décisions en matière d'aménagement du territoire, au sens large, pour les séances de la Municipalité. Au sein de ce groupe, il y a les différents services techniques (Urbanisme, Travaux et infrastructures, et Environnement), peut-être moins le Service des bâtiments, sauf si un bâtiment communal est concerné en tant que tel. Depuis, la coordination des services techniques va beaucoup mieux. Par contre, la façon dont cela est organisé peut faire l'objet d'une discussion lors du prochain rapport de gestion.

Page 32 - Promotion économique

La COGEST prend note que les actions de promotion économique conduites par la Municipalité sont, pour l'essentiel, de nature stratégique et politique sous forme de réseautage. Néanmoins, la COGEST reste attentive à l'investissement qu'elle exige et maintient sa demande d'obtenir une estimation plus détaillée des moyens investis.

Comme il n'y a pas de question, ni de commentaire, la réponse de la Municipalité, qui se trouve sur le site internet communal, est acceptée.

M. Philippe Hayward précise que la réponse de la Municipalité est acceptée mais que la COGEST maintient sa demande.

Patrimoine, transition énergétique et numérique – pages 34 à 44

Page 35 - Le numérique : défis et opportunités

M. Marc Maillard aimerait savoir où en est le postulat sur le piratage informatique déposé en 2021. Est-ce qu'une analyse des risques a été effectuée, et est-ce qu'elle fera partie des réponses qui seront données à ce postulat ?

Comme il s'agit du même sujet, **le Président** invite M. Philippe Hayward à donner lecture du vœu de la COGEST concernant ce point.

Pages 43-99-112 – Label Cybersécurité

La COGEST prend note de l'ordre de priorité accordé par la Municipalité à la formation des collaborateurs en matière de cybersécurité, à savoir le personnel disposant d'un ordinateur relié au réseau communal et que d'autres mesures ont été prises pour le personnel ne disposant pas d'ordinateur relié au réseau communal. En revanche, la COGEST n'a pas obtenu de réponse en ce qui concerne la volonté de la Municipalité quant aux démarches qu'elle entend poursuivre afin que la Commune obtienne le label de Cybersécurité. En

conséquence, ce vœu est maintenu pour le prochain exercice. Pour mémoire le postulat du 17 mai 2021 est toujours pendant à ce sujet.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, informe que la question du numérique préoccupe beaucoup la Municipalité. Depuis l'engagement d'un collaborateur informatique, une mise à niveau sécuritaire a été faite, plusieurs choses ont été optimisées et sont dorénavant opérationnelles. M. Descloux n'est pas sûr que ce soit dans l'intérêt de la Commune de publier le contenu exact d'une analyse complète des risques, seules les conclusions seront publiées. La Municipalité travaille sur ce postulat de façon à amener une réponse positive, qui devrait démontrer un certain niveau de sécurité, et tout ce travail fera évidemment l'objet d'une demande de certification.

M. Karim Mazouni demande s'il faut comprendre que l'audit a été fait mais que les contre-mesures ne sont pas encore mises en place, ou que c'est l'audit qui n'a pas été fait ? C'est une chose d'analyser les risques, cela en est une autre de les contrer.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que l'audit externe n'a pas été fait. La Municipalité a usé de son sens de l'autocritique pour établir un bilan interne et déjà mettre en œuvre un certain nombre de correctifs et d'autres choses. La Municipalité demandera un audit externe suite auquel il y aura probablement encore des choses à corriger.

Page 39 – Comptabilité énergétique des bâtiments

M. Eliane Parolini-Sutter constate que la consommation d'eau comptabilise + 44% pour 2021, et aimerait en connaître les raisons.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, apporte une réponse partielle. Cette consommation d'eau est liée aux bâtiments communaux. Il s'agit, entre autres, d'un changement d'habitude des collaborateurs du service des Espaces verts qui auraient utilisé les robinets d'eau des bâtiments communaux pour les arrosages.

M. Christophe Banc constate que cette consommation représente tout de même une augmentation de 6'947'000 litres, ce qui est énorme et ne peut pas simplement être le fait d'un arrosage effectué par le service de Espaces verts. Il invite la Municipalité à revenir avec des informations plus précises.

M. Olivier Descloux, municipal, rappelle qu'il n'a donné qu'une réponse partielle. Il reviendra avec des informations complémentaires.

M. Olivier Maggioni demande si cela n'est pas simplement dû à une augmentation démographique de 25%?

M. Olivier Descloux, municipal, répond que cela ne concerne que les bâtiments communaux.

Page 45 – Légende photo « Rencontre du 7 septembre 2021 avec la population montaine à la Valleyre ».

M. Barry Lopez demande une explication à l'un des deux démissionnaires de la COGEST concernant un passage figurant dans leur courriel de démissions : « *la vérité a été travestie dans le Rapport de gestion, par exemple dans l'affaire de la Valleyre, cf. page 45 du Rapport de gestion* ».

M. Robert Irrausch précise que lorsque la Municipalité dit qu'elle a organisé une séance d'information à la Valleyre, elle a en fait invité neuf propriétaires, et si on regarde la photo utilisée en page 45, on se rend bien compte que le rassemblement est plus important. C'est une manière de travestir la réalité.

Education, culture et environnement – pages 46 à 74

Pas de question ou de commentaire.

Infrastructure, mobilité et sécurité – pages 76 à 96

Page 77 : Planification des infrastructures (remarque de la COGEST)

La COGEST note que la Municipalité « s'attèle » à mettre en place une planification des infrastructures et qu'une séance de travail « a été organisée sur le sujet entre la Municipalité, la Commission d'urbanisme et la Direction des écoles ». Cet objet tient à cœur à la COGEST et sera repris dans les prochains exercices.

Mme Yolanda Müller Chabloz relève qu'une planification interne des infrastructures préscolaires et parascolaires serait la bienvenue. Cela n'est pas mentionné de manière explicite dans la réponse de la Municipalité.

La réponse de la Municipalité, qui se trouve sur le site internet communal, est acceptée à une large majorité.

Acceptent : 47 Refusent : - Abstentions : 12

Page 81 – Inventaire des véhicules (tableau)

Mme Yolanda Müller Chabloz constate que les véhicules électriques Renault Zoé 1 et 2 datant de 2018 ne comptabilisent pas 10'000 km au compteur. Ces véhicules n'effectuent que 3'000 km par année, comme certain-e-s à vélo. Selon la planification, leur remplacement est prévu en 2023, avant même qu'ils n'aient atteint les 15'000 km. Quels sont les plans de la Municipalité concernant l'utilisation de ces véhicules ?

M. Olivier Descloux, municipal, informe qu'effectivement, ils ne parcourent pas une grande distance, mais ils sortent plusieurs fois par jour pour le transport de personnes et de matériels. Il y a également deux vélos mis à la disposition des employés communaux. Toute la vérité concernant l'utilisation de ces véhicules électriques ne transparait pas au travers des km effectués. Pour les utilitaires par exemple, ce ne sont pas les kilomètres qui sont indiqués, mais le nombre d'heures d'utilisation, ce qui représente mieux l'utilité de ces derniers.

M. Jean-Pierre Moser aimerait connaître la durée de conservation de ces deux véhicules. Il n'est peut-être pas nécessaire de les remplacer en 2023 ?

M. Olivier Descloux, municipal, informe que ces véhicules font l'objet d'un leasing, et qu'il faut comprendre ce remplacement en 2023 plutôt comme l'échéance dudit leasing. La Municipalité n'a pour le moment pas pris position sur ce sujet.

Page 90 : SDIS La Mère

Répondant à la préoccupation de la COGEST en ce qui concerne le règlement, la contribution financière de notre commune et la convention intercommunale, la Municipalité lui a fourni tous les renseignements demandés.

Ressources et cohésion – pages 98 à 110

Page 102 - Affaires sociales

La COGEST observe que malgré la fermeture des agences d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne et de Romanel, l'ARASPE garantit une permanence régulière pour les habitants de la commune. Lors du prochain exercice, la COGEST demande à être informée, précisément, de la manière dont ces permanences auront été mises en place.

A la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 08/2022.

M. Philippe Hayward, à titre personnel, fait une remarque générale concernant la réponse de la Municipalité et sa communication. Il tient à exprimer, en tant que Conseiller communal, son étonnement quant au ton et informations transmises à la COGEST par la Municipalité. Voici en quelques mots sa réserve et son positionnement : l'affirmation de la Municipalité, suite au questionnement sur un plan opérationnel décliné en objectifs basés sur les différents axes du programme de législature, répond qu'il n'y a aucune obligation légale de le faire de cette manière et qu'il faut considérer le programme de législature comme une vision de l'exécutif construit sur les idées de ses membres, ajouté à cela qu'il n'a pas pour vocation d'établir une liste précise et qu'il serait « parfaitement illusoire » pour la Municipalité de les lister. En effet, cela ne découle pas d'une obligation légale, mais l'exécutif se retranche derrière une réponse juridique en faisant fi, du point de vue de M. Hayward, des attentes en termes politique et démocratique du législatif. Il ne s'agit pas ici d'un

rapport de minorité, mais d'un point de vigilance que M. Hayward souhaite porter à la connaissance des membres du Conseil pour que la COGEST et la Municipalité puissent collaborer dans l'intérêt supérieur du bien commun.

M. Marc Maillard explique qu'une commission de gestion est amenée à se retourner sur ce qu'a fait la Municipalité durant l'exercice précédent. Le programme de législature, quant à lui, est une vision de ce qu'aimerait faire la Municipalité dans le futur. C'est lui faire un faux procès que de lui demander avant ce qu'elle veut faire. Ce n'est pas le rôle de la commission de gestion, mais plutôt de la commission des finances qui peut par exemple constater qu'un programme de législature est peut-être un peu trop ambitieux et de l'avertir qu'elle n'aura peut-être pas les moyens nécessaires pour tout mettre en œuvre.

M. Karim Mazouni relève que si la COGEST n'a pas connaissance des détails, elle ne peut pas évaluer les progressions par rapport à l'exercice précédent.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, comprend l'envie de voir un programme de législature détaillé. Elle rappelle qu'il a été pensé dans les mois qui ont immédiatement suivi le début de législature, et qu'il est impossible de décliner en actions et en projets précis ce qu'il va se passer dans les cinq ans. Mme la Syndique invite les membres du Conseil à aller voir ce qu'il se passe dans d'autres communes car dans la plupart des cas, les programmes de législature font état d'intentions politiques ou suivent des axes, ils ne sont pas détaillés. La Municipalité, au fur et à mesure, rendra compte de ce qu'elle aura pu développer selon ses axes.

M. Pierre-François Culand, en tant que membre de la COGEST, a bien compris qu'il serait difficile à la Municipalité de fournir un plan détaillé pour les cinq ans de législature. Toutefois, à l'avenir, la COGEST aimerait avoir quelque chose d'un peu plus détaillé. Ce n'est pas pour venir chercher des « poux » à la Municipalité mais pour avoir une meilleure vision de la direction que souhaite prendre la Commune. M. Culand revient également sur la planification des bâtiments scolaires. Cela faisait partie des discussions qu'il y a eu avec M. Philippe Somsy, municipal, lors de la grande visite. M. Culand fait partie des gens qui s'étonnent toujours de voir à quel point les choses se font au dernier moment, avec par exemple l'arrivée de portacabines pour pallier le manque de places. Alors qu'il lui semble, sachant qu'un certain nombre de plans de quartiers voyant le jour en ce moment sont prévus depuis longtemps, qu'il aurait été possible d'avoir une planification de la population longtemps à l'avance.

M. Olivier Descloux, municipal, pour l'historique, revient sur la construction du collège du Rionzi qui a effectivement dû se faire dans des délais très courts. A l'époque, le Conseil communal avait fortement réagi et avait décidé la création de la CCU (Commission consultative de l'urbanisme), qui avait également pour charge de travailler sur ces questions. Concernant les bâtiments scolaires, deux préavis ont été présentés et acceptés par le Conseil communal pour la surélévation du collège des Martines et le crédit pour le concours d'architecture pour le futur collège de Champ d'Aullie, avec une planification sur 10 ans. Au-delà, il serait difficile de se projeter. Quant aux portacabines, ce n'est pas par manque de places qu'ils sont là, c'est simplement qu'une école existante doit fermer et qu'il faut reloger les élèves le temps des travaux.

M. Pierre-François Culand précise qu'il ne parlait pas des portacabines du collège du Mottier mais plutôt des portacabines des UAPE. Ce qui rejoint également la demande de Mme Yolanda Müller Chabloz concernant la possibilité d'avoir une planification préscolaire et parascolaire.

M. Robert Irrausch aimerait lire un extrait du guide des commissions de surveillance¹ établi par le service des communes de l'Etat de Vaud, 1^{er} chapitre : « *L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration* ». Alors certes, le rapport de la commission de gestion est effectué sur l'exercice écoulé. Par contre, comme encore mentionnée dans la réponse de la Municipalité, la temporalité est indiquée comme suit : « *Ainsi, la Municipalité entend rendre compte des projets en lien avec son programme, qu'elle développe chaque année dans le cadre de son rapport de gestion. C'est à notre sens à ce moment-là que la COGEST doit intervenir pour évaluer les actions de la Municipalité et de l'administration au cours de l'année écoulée, en lien avec le programme de législature* ». M. Irrausch, qui travaille au service du personnel de la Ville de Lausanne, précise que la Ville présente son

¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/191015-VD-guide-surveillance.pdf

programme de législature en déclinant les objectifs jusqu'aux services, voire même plus bas suivant lesquels. La COFIN peut suivre les chiffres du budget communal, tandis que la COGEST, quand bien même ces objectifs peuvent ne pas être déclarés publiquement, devrait pouvoir obtenir un outil mesurable pour pouvoir comprendre et informer les membres du Conseil communal du bon fonctionnement et de la bonne gestion de l'Administration communale.

M. Karim Mazouni s'adressant à Mme Syndique concernant la planification, relève que comme il y a un travail qui se fait sur le Schéma directeur de développement territorial (SDDT), on peut imaginer que la Municipalité a déjà pas mal d'informations qui pourraient être utilisées et qui pourraient servir comme lignes directrices.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, répond que la Municipalité travaille effectivement avec énormément d'outils pouvant donner une vision dans beaucoup de domaines, à commencer par le SDDT. A ce sujet, la Municipalité donnera des informations au mois d'octobre concernant le volet stratégique. A savoir que, n'ayant pas les mêmes ressources que Lausanne ou le Canton, cela prend du temps de mettre en place cette partie stratégique puis de décliner chaque axe stratégique en objectifs et fiches opérationnelles.

M. Jean-Pierre Moser, à titre personnel, regrette que la Municipalité, dans sa réponse concernant le programme de législature, se soit réfugiée derrière l'argument juridique comme quoi il n'y a aucune obligation légale à établir un tel document. Il paraît évident que la Municipalité, par ses explications données ce soir et au vu de la qualité des préavis qu'elle soumet au Conseil communal, a eu énormément de travail et de réflexions, et qu'elle sait très bien où elle va. Il y a un plan de législature qui se décline dans des objectifs de législature, qui se déclinent ensuite en temps d'actions. Tout ça existe, et plutôt que de dire que c'est prématuré de décliner ce plan de législature avec des éléments plus concrets, et de lui donner cette transparence, la Municipalité se réfugie derrière un argument d'absence de base légale. M. Moser pense que le malaise que ressentent un certain nombre des membres du Conseil ce soir provient de ce fait là. Si la Municipalité avait fait preuve de transparence et qu'elle avait expliqué ce qu'elle était en train de faire, que c'est prématuré, que les explications viendront plus tard, que ce travail est conséquent, M. Moser pense que cette situation n'aurait pas été la même.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, regrette que cela ait été perçu comme un retranchement derrière un argument juridique. Mais il faut faire attention car cette demande de détails risque de, peut-être un jour, freiner de futures municipalités qui se mettront en place. La Municipalité a peut-être voulu aller trop vite pour pouvoir dire tout de suite quels allaient être ses axes de travail. Puis Mme Muller Ahtari revient sur ce début de législature difficile : passage de sept à cinq membres municipaux, dicastères rebrassés, perte d'un Conseiller municipal, élection complémentaire, et précise que faire l'exercice de détailler le programme tel que cela a été demandé n'est pas possible à effectuer en tout début de législature.

M. Nicole Richard revient sur la réponse de la Municipalité à la COGEST qui se réfugie derrière un argument juridique et qui a été formulée d'une manière qui l'a convaincu de donner sa démission de la COGEST avec effet immédiat. Il a estimé que c'était la chose de trop suite à une année difficile au sein de cette commission. M. Nicole aimerait que l'on cesse de considérer le bon peuple comme un ramassis de crétins. Quand la COGEST pose une question à la Municipalité, il aimerait qu'elle donne des réponses objectives. Il rappelle que les membres du Conseil communal sont des citoyen-ne-s de milice. Ce n'est pas pour les CHF 40.- que les Conseillères et Conseillers communaux reçoivent par soirée, qu'ils acceptent de lire des rapports d'une centaine de pages pendant les week-ends. M. Nicole espère que le collègue qui le remplacera au sein de la COGEST aura du plaisir à y travailler, et que le ton aura changé d'ici-là.

M. Fabio Cappelletti demande si, pour la fin de la législature, on peut s'attendre à voir dans le rapport de gestion tous les points du programme de législature avec une explication de ce qui a été fait pour chaque point ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, répond que cela sera fait même avant la fin de la législature puisque la Municipalité à l'intention de présenter un bilan à mi-chemin afin d'informer de ce qui a été réalisé jusqu'à ce moment-là.

Mme Brigitte Besson revient sur la photo de la page 45, précise qu'elle est photographe et qu'elle était également sur les lieux ce jour-là. Elle peut donc affirmer que la photographie de M. Maxime Fayet s'est faite suite à une forte mobilisation de la population. Elle illustre le rassemblement de plus d'une centaine d'habitant·e-s du Mont-sur-Lausanne, ainsi que la présence de la presse et de la RTS. La population montaine

s'est mobilisée ce soir-là, non pas suite à une invitation de la Municipalité, mais pour protester contre le déboisement massif qui s'annonçait sur ce site emblématique du Mont-sur-Lausanne. Personne ne nie que l'initiative de la rencontre auprès d'une dizaine de riverains fût bien du ressort de la Municipalité, mais la réalité de cette rencontre était différente. Mme Besson aurait apprécié, en tant que photographe, que la légende de cette photographie relate la réalité de cette soirée.

M. Olivier Descloux, municipal, entend que cette soirée du 7 septembre 2021 suscite encore un certain nombre de réactions. Il en profite pour revenir sur certaines choses de manière factuelle. La Municipalité a fait le choix d'inviter des riverains, plus de neuf propriétaires. Des personnes qui n'étaient pas en lien direct avec le site ont demandé à la Municipalité la possibilité de participer à cet événement. Ce qui a été accepté car la Municipalité n'avait pas pour volonté de limiter cette manifestation. Cette rencontre avait pour but de parler de l'entretien du cours d'eau, des plantes invasives et des constructions illicites. Enfin, M. Descloux précise qu'il n'a pas choisi cette photo personnellement, et propose à l'assemblée de se rendre à la page 42 du rapport, à la soirée d'information Group-it qui s'est déroulée à l'Aula du Mottier, et précise qu'il y avait nettement plus de personnes que ce que l'on peut voir sur la petite photographie. On pourrait également s'en étonner.

Mme Brigitte Besson insiste sur le fait que la population s'est mobilisée. Une centaine de personnes étaient là, non pas pour parler du ruisseau ou des constructions illicites, mais pour parler du marquage en vue d'un éventuel abattage de plus d'une centaine d'arbres. « Vous n'êtes pas sans savoir la raison de notre présence ce soir-là, vous n'êtes pas non plus sans savoir la raison de la présence de la presse et des médias. » Plusieurs articles ont relaté cet événement. Mme Besson aurait vraiment apprécié que cette légende dise plutôt : ce soir-là, nous avons organisé une rencontre avec les riverains et la population s'est mobilisée pour protester contre certaines choses. Cela lui aurait été plus acceptable.

M. Yann Muller rebondit sur les propos de Mme Besson et aimerait parler d'une chose qui n'a pas été dite. La mobilisation de cette centaine de personnes s'est déroulée sur une prairie, laquelle est entretenue par M. Alain Chabloz, ici présent. Il n'était pas très content qu'une centaine de personnes viennent piétiner la biodiversité que vous dites défendre, et personne ne s'est excusé auprès de lui. Que diriez-vous si une centaine de personnes venaient manifester dans votre jardin parce que vous arrosez à midi par exemple ?

M. Pierre-François Culand répond à M. Yann Muller que ce printemps, les arbres ont été abattus, et ce sont cette fois les chenillettes qui ont labouré ce terrain, avant que le chemin piétonnier soit déplacé en plein milieu du terrain.

M. Alain Chabloz précise qu'il n'exploite pas mais travaille ce terrain selon les travaux à effectuer. Il faut savoir que le propriétaire n'avait pas été prévenu de la manifestation. Concernant les chenillettes qui ont servi pour sortir le bois, M. Chabloz précise que suite aux travaux le propriétaire a été dédommagé et le terrain remis en état. Ce qu'il faut retenir de tout ça, c'est que la moindre des choses, c'est d'avertir les gens en cas de manifestations.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que la Municipalité a rétroactivement pris contact et écrit une lettre d'excuses à l'exploitant. Un dialogue a eu lieu avec lui afin de savoir s'il y avait d'autres actions à entreprendre. Ce qui n'a pas été le cas. Afin de limiter les dégâts avec l'utilisation des chenillettes, les travaux ont démarré lorsque les sols étaient gelés. Suite à cela, des mesures supplémentaires ont été prises en coordination avec le service de l'Environnement communal, afin que ces travaux se passent dans les règles de l'art. La restitution du terrain a eu lieu il y a une semaine, et on peut remarquer à quel point la nature a repris ses droits, seulement quelques mois après le début du chantier.

M. Yann Muller profite encore de revenir sur les deux démissions des commissaires de la COGEST, qui parlent dans leur courriel de faisceaux d'indices et de pression. Il aimerait savoir quels sont ces indices ? Est-ce qu'il existe des faits concrets ? Les pressions ressenties viennent de qui envers qui ? S'il y a eu des dysfonctionnements, est-ce que les démissions sont une bonne solution ? Est-ce que les démissionnaires sont allés voir la Préfecture de Lausanne pour relater ces faits ? Parce que M. Muller s'inquiéterait en tant que Conseiller communal de savoir qu'il y a eu des dysfonctionnements, et trouve malheureux de simplement donner sa démission, sans suite.

M. Antoine Chamot est très mal à l'aise avec ce point de l'ordre du jour. Que personne ne soit informé d'une lettre aussi grave par rapport à son contenu, et que l'on débâte ensuite sur ce sujet, font que M. Chamot s'abstiendra de voter pour ce préavis. Il trouve que la situation est grave et il encourage ceux qui sont cités :

la Municipalité, le groupe politique, les membres de la Commission de gestion, d'aller plus loin pour que toute la lumière soit faite sur ces propos.

M. Barry Lopez trouve dommage que parce que deux personnes décident de démissionner avec fracas, certains pensent ici qu'il faut s'abstenir, alors que la Municipalité a répondu aux questions, que le Conseil a également eu la possibilité de répondre aux questions, et que la COGEST a fait son travail avec des membres de chaque parti. Si les démissionnaires ressentaient qu'une chose grave arrivait, ils pouvaient légalement agir auprès de la Préfecture de Lausanne, ceci de manière concrète et responsable. M. Lopez trouve trop facile de quitter le navire comme ça sans engager de mesures concrètes. On ne peut pas s'abstenir parce que deux personnes ont décidé d'agir de manière irresponsable.

M. Robert Irrausch n'a personnellement rien à faire du ton paternaliste de M. Lopez. Il n'a pas besoin qu'on lui dise ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ils ont pris la décision qu'ils voulaient prendre. Cela n'a pas été évident. Si des personnes sont intéressées à avoir d'autres explications, ils peuvent les donner. Le Président leur avait effectivement proposé d'aller vers le préfet, mais ils ont choisi de ne pas le faire.

Le Président précise qu'il n'a pas suggéré aux démissionnaires « d'aller » à la préfecture mais il les a informés des voies légales possibles.

M. Yann Muller réitère sa question posée en amont. Ces faisceaux d'indices et ces pressions, c'est quoi, c'est qui ? Est-ce qu'on peut avoir des explications ? Ou est-ce qu'il va falloir recourir aux voies légales pour avoir des informations sur ce qu'il s'est passé.

M. Pierre-François Culand trouve que cela prend une tournure de politique politicienne. Il rappelle que le Conseiller communal qui espérait qu'un esprit constructif puisse sortir de cet hémicycle, dont parlait avant Mme la Syndique, c'était lui. Pour accepter ce préavis ou non, il demande à chacun-e, et à lui-même, de réfléchir sur le contenu de ce rapport de gestion et sur la manière dont la COGEST a pu travailler.

La discussion générale n'est plus demandée.

Le Président précise qu'il s'agit à présent d'accepter ou non le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021. Les conséquences sont relativement moindres si le rapport est refusé car il n'y a pas besoin de revenir avec un nouveau document. Par contre, politiquement, un refus serait un signal très fort.

M. Robert Irrausch demande que ce préavis soit voté à bulletins secrets. Il est soutenu par plus d'un cinquième des membres du Conseil communal. .

- **Le préavis 08/2022 Rapport de gestion 2021 est mis au vote à bulletins secrets et est accepté à la majorité.**

Acceptent : 29 Refusent : 26 Abstentions : 4

6. Préavis 09/2022 Comptes 2021

Conformément au Règlement, les Conseillères et Conseillers ont reçu le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021 par porteur et pu également le consulter en ligne. Le rapport de la commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité aux questions dudit rapport sont également disponibles sur le site internet de la commune.

Le Président donne la parole à la présidente-rapportrice de la COFIN

- **Mme Claudine Testaz** donne lecture de la conclusion du rapport de la COFIN

En préambule, et contrairement à la COGEST, Mme Testaz relève qu'au sein de la Commission des finances, il y règne une bonne entente.

La pandémie de Covid-19 qui a débuté en 2020 a encore influencé les activités de la commune (des dépenses prévues n'ont pas eu lieu). En revanche, les recettes fiscales ont été supérieures de 18.4% (CHF 6.7 millions)

par rapport au budget, montrant ainsi que la crainte relative à une surévaluation, crainte qui avait conduit la COFIN à demander une correction à la baisse des prévisions budgétaires, n'était pas fondée.

Le gros des débats survenus au sein de la COFIN concerne l'excédent de revenus de CHF 6.4 millions car il doit être apprécié avec prudence. En effet, un montant de CHF 2 millions environ devra être reversé au Canton dans le cadre du décompte définitif 2021 de la participation à la cohésion sociale (ancienne facture sociale) qui sera transmis en été/automne 2022. A l'unanimité, lors de la première séance, la COFIN a demandé à la Municipalité de revoir sa position et de modifier les comptes en passant un transitoire de CHF 2 millions. La COFIN a eu une explication sur l'historique de cette manière de faire datant de 2007 et voulue par la précédente Commission des finances. A noter que la Municipalité est ouverte à changer la présentation des comptes, mais pour le futur.

Au vu des informations et des points relevés dans son rapport, la Commission des finances, à 4 voix pour et 3 contre, propose aux membres du Conseil communal l'amendement des conclusions comme suit :

- de transférer un montant de CHF 2'000'000.00 dans un nouveau fonds de réserve 9282.xx.00 - Réserve pour décompte péréquatif 2021, réserve qui sera dissoute dans le cadre des comptes 2022 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021, ainsi amendés ;
- de porter l'excédent de revenus réduit à CHF 4'420'397.21 en augmentation du compte 9290.00.00 – Capital.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, fait remarquer que la présentation des comptes doit refléter le résultat fidèle d'une année comptable. Ces comptes doivent être une représentation transparente de l'année écoulée sans donner l'impression que l'on transforme le résultat pour montrer des comptes plus favorables ou moins défavorables. Cette année, nous avons terminé avec un excédent spectaculaire par rapport à l'estimation du budget. Cela est arrivé dans de nombreuses communes d'ailleurs et est dû à des investissements repoussés, à des estimations d'entrées fiscales sous-évaluées lors du budget et d'autres facteurs encore, comme l'a très bien rappelé la COFIN dans son rapport... La suite de l'intervention de M. Besson est annexée au procès-verbal.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Moser précise que depuis l'entrée en vigueur de la norme comptable IAS10 en 2005, relative au traitement des événements postérieurs à la date de clôture, la doctrine comptable exige que les comptes annuels soient ajustés des événements postérieurs à la date de clôture. Est déterminante pour cet ajustement la date d'approbation des comptes par l'organe compétent. Est considéré comme événement nécessitant un ajustement, tout événement postérieur qui vient confirmer des situations qui existaient déjà à la fin de la période. Les situations apparues après la date de clôture ne nécessitent pas d'ajustement. La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 12 avril 2022. BDO a signé son rapport d'audit le 13 avril 2022. La COFIN a reçu le document approuvé par la Municipalité le 24 avril. Ce document approuvé le 12 avril mentionne à la page 3 qu'un montant de 2 millions devra être reversé en 2022 au canton dans le cadre du décompte définitif 2021 sur la cohésion sociale. Ceci prouve au besoin que la Municipalité était au courant de cet événement postérieur à la date de clôture au moment de l'approbation des comptes 2021 et que cela concernait une situation qui préexistait à la fin de la période. Les comptes devaient dès lors, selon la doctrine comptable, être corrigés. Il est difficilement compréhensible que cela n'ait pas été le cas et que ce manquement n'ait pas été mis en exergue par BDO. Il est aussi surprenant que la Municipalité ait choisi de ne pas modifier les comptes, une fois que ce manquement a été soulevé par la COFIN. Les comptes 2021 tels que présentés dérogent à un autre principe de la doctrine comptable qui veut que les comptes annuels répondent aux caractéristiques de régularité et de sincérité et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'année concernée. On parle dans le jargon des professionnels de la comptabilité de « true and fair view ». En ne comptabilisant pas cet ajustement de CHF 2 millions, les comptes

2021 de la commune du Mont ne répondraient ainsi pas au critère de « true and fair view ». Une courte majorité de la COFIN s'est par conséquent prononcée en faveur d'un amendement contraignant la Municipalité à corriger les comptes 2021 de la commune pour que ceux-ci présentent un résultat de CHF 4.4 millions et non pas de CHF 6.4 millions. Si les comptes étaient adoptés tels que présentés et sans autre mesure complémentaire, les exercices 2021 et 2022 seraient faussés de CHF 2 millions chacun. En neutralisant l'impact sur 2022, les comptes demeureraient faussés pour 2021. Pour une collectivité publique dont les métriques financières sont publiées par l'office cantonal de la statistique, de telles déviations seraient particulièrement dommageables. M. Moser incite par conséquent le Conseil à approuver l'amendement qui vous est proposé par la majorité de la COFIN visant à transférer un montant de CHF 2 millions dans un fonds réservé et d'approuver les comptes ainsi amendés. M. Moser revient sur les affirmations de M. Besson qui dit que c'est parce que par le passé, la COFIN avait souhaité mettre un terme aux différentes réserves qu'on ne peut pas envisager cette fois-ci de créer une réserve. Cet argument n'est pas recevable, pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui la COFIN propose de passer par une réserve pour corriger une situation qui ne serait pas correcte sans cet ajustement. Alors que par le passé, on avait recours à des provisions pour justement fausser le résultat. L'argument de l'historique est une bonne tentative pour justifier de ne pas passer cet ajustement mais n'est pas recevable aux yeux de M. Moser.

M. Daniel Besson précise qu'il faut bien comprendre que la péréquation est validée sur l'année d'après. La Municipalité a bien compris que la COFIN ne veut plus de cette manière de faire, et que c'est pour cela qu'elle propose, avec la collaboration de la COFIN, d'effectuer cette modification pour 2022. Si on choisit de faire ce décalage, il faut le faire, mais faisons-le plutôt sur 2022, afin de pas devoir refaire les comptes. En dehors de la péréquation, il y a d'autres dépenses thématiques qui arrivent entre juin et octobre (les transports, la facture policière). C'est pour cela qu'à l'époque était venue l'idée de faire ces ajustements sur l'année suivante.

M. Alfred Belet revient sur les explications de M. Jean-Pierre Moser et semble avoir compris qu'il y avait une notion de date concernant l'arrivée de ces modifications. Si l'année prochaine les factures arrivent un peu plus tard, on recharge de mode fonctionnement et de calculs ? L'arrangement fait il y a une dizaine d'années évitait de discuter chaque année du même problème.

M. Fabio Cappelletti s'adresse à la Municipalité en posant deux questions : « la charge liée au décompte 2021 concerne l'exercice 2021 ou l'exercice 2022 ? Si cela concerne 2021, peut-on dire que les comptes 2021 donnent une image fidèle de l'exercice sans une charge de CHF 2 millions concernant 2021 ? ».

M. Daniel Besson, municipal, répète que la péréquation se fait sur l'année suivante et que ce décalage existe depuis 15 ans. La Municipalité aimerait éviter de devoir refaire les comptes 2021 puisque cette modification peut être faite sur 2022 et, il le répète, la Municipalité est, par contre, prête à changer cela dès 2022, avec l'aide de la Commission des finances.

M. Fabio Cappelletti relève qu'il s'agit tout de même d'un gros montant modifiant les résultats de 2021 et non 2022. C'est pour cela qu'il est important de régulariser les comptes 2021.

M. Daniel Besson, municipal, informe que c'est par souci de transparence que ce montant lié à la cohésion sociale a été indiqué en page 3 du préavis. S'il n'avait pas été mentionné, personne n'aurait rien remarqué.

M. Olivier Maggioni relève que l'on parle tout de même de CHF 2.3 millions qui vont se retrouver dans les données statistiques de l'OFS (Office fédéral de la statistique), du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique), et que cela peut avoir des enjeux réels extrêmement importants. Il est donc tout à fait juste que le résultat soit fidèle à la réalité. De plus, comme l'a bien signalé M. Fabio Cappelletti, il n'y a que deux lignes à changer, et cela dit, l'approbation des comptes se fait ce soir et pas avant. Cela a certes déjà été communiqué à la Préfecture de Lausanne, mais ce n'est pas un problème. La Municipalité retransmet les comptes 2021 en expliquant qu'elle y a apporté un amendement.

M. Daniel Besson, municipal, demande à l'assemblée si c'est vraiment utile de le faire ? Bien sûr qu'il faudra rattraper l'année 2021, mais maintenant que les comptes 2021 sont bouclés, la Municipalité le fera sur 2022.

M. Jean-Pierre Moser relève qu'il y a visiblement deux interprétations différentes, la vision de la COFIN et celle de la Municipalité, à savoir si la comptabilisation de la péréquation doit se faire sur 2021 ou 2022 ? Mais il y a surtout un *hiatus*. M. Daniel Besson dit que le résultat de l'exercice 2021 est de CHF 6.4 millions, et c'est sur ce point que M. Moser, en tant que professionnel de la comptabilité, ne peut pas être d'accord, car le

résultat de l'exercice n'est pas de CHF 6.4 millions mais de CHF 4.4 millions. La Municipalité a des charges qui concernent 2021 dont la facture va être comptabilisée en 2022, alors que la Municipalité avait connaissance de cette charge avant de boucler les comptes 2021. Cela a un impact important puisque ces CHF 2 millions représentent un tiers de l'excédent de CHF 6.4 millions, et que c'est le 50% du résultat tel qu'il devrait être. Pourquoi donc changer en 2021 ? Parce que c'est précisément sur 2021 que cela a un impact. L'impact des CHF 300'000.- sur 2021 concernant les comptes 2020, sur un résultat des comptes 2020 de CHF 60 millions, c'est relativement peu, cela fait moins mal au ventre. En ne présentant pas un résultat de CHF 4.4 millions vous ne présentez pas un résultat fidèle à l'activité économique et financière de l'année 2021.

M. Daniel Besson, municipal, répète que la Municipalité présente ces comptes tel que cela a toujours été fait depuis 15 ans.

M. Marc Maillard, en tant que membre de la COFIN minoritaire, précise que trois personnes n'ont pas voté pour cet amendement et n'ont pas voulu faire de rapport de minorité pour les raisons suivantes : sans trahir le secret des délibérations, la COFIN, à l'unanimité, a été étonnée de lire que la Municipalité savait, avant de boucler les comptes 2021, qu'il y avait CHF 2 millions qui devaient être retranchés du bénéfice de 2021. Les membres de la COFIN se sont tous interrogés sur la façon dont les comptes devaient être présentés. Suite à cela, la Municipalité a fait une proposition de se revoir au mois de septembre 2022 afin de modifier les pratiques, dès lors que la COFIN décidait que cela devait être nécessaire au regard d'une commune atteignant bientôt les 10'000 habitant-e-s. M. Maillard a trouvé cette solution plutôt élégante et ne va donc pas voter pour l'amendement de la Commission des finances. Il trouve aussi que la proposition de la Municipalité de passer par un transfert au niveau du compte Capital peut être une méthode élégante allant dans le sens de la COFIN pour cette année, et de revenir avec une autre manière de faire pour l'année suivante. M. Maillard se félicite d'avoir, au sein de la COFIN, deux professionnels de la péréquation et de la finance. En tant que milicien-ne's, ils ne peuvent que les écouter et les comprendre, mais par contre on peut aussi comme politicien-ne's de milice comprendre dans quelles mesures les actions que l'on entreprend peuvent avoir un impact sur la commune.

Mme Frédérique Vincent est étonnée que la fiduciaire BDO n'ait rien signalé puisque comme l'on fait remarquer MM. Moser et Cappelletti, il s'agit de normes comptables.

M. Fabio Cappelletti ne remet pas en cause le travail de la fiduciaire BDO. Mais ne rien faire aujourd'hui avec ce montant de CHF 2 millions, c'est problématique vis-à-vis de la fidélité de la présentation de l'exercice 2021.

M. Christophe Blanc a bien entendu tout ce qui a été dit en amont et comme il n'est pas financier, il ne va pas argumenter là-dessus. Seulement, si le Conseil communal décide de changer de manière de faire, il le fait pour toujours, ou il ne le fait pas. On ne va pas changer à chaque fois la façon de procéder selon les résultats des exercices.

M. Jean-Pierre Moser précise que l'élément déterminant est de savoir à quel moment les informations parviennent à la Commune. Si celles-ci arrivent entre le 31 décembre et la date où les comptes doivent formellement être approuvés, l'ajustement peut encore être fait. Il rappelle que si cette information parvient une fois que les comptes sont approuvés, évidemment, l'ajustement ne peut plus se faire puisque les comptes sont figés. Il est d'accord pour dire que les ajustements ne doivent pas forcément se faire en fonction des montants mais plutôt en fonction du moment où les informations arrivent à la Municipalité. Et pour répondre à M. Daniel Besson, en comptabilité, les changements de pratique sont monnaie courante. Dans le cas où il faut changer de méthode comptable, on fait un « restatement » des années précédentes pour refaire les comptes selon le nouveau principe comptable déterminé. On recalcule les chiffres du passé pour les appliquer à l'avenir. M. Moser estime qu'il n'y a aucune raison de refuser cet amendement.

M. Jean-Pierre Moser demande le vote de l'amendement à bulletins secrets. Il est soutenu par plus d'un cinquième des membres du Conseil communal.

- **L'amendement des conclusions du préavis 09/2022 Comptes 2021 proposé par la COFIN est mis au vote à bulletins secrets et est accepté à la majorité.**

Acceptent : 37 Refusent : 19 Abstentions : 4

M. Christophe Corbaz s'étonne des résultats et demande combien de personnes peuvent voter aujourd'hui.

M. Yann Muller, scrutateur, selon la liste transmise, a comptabilisé 61² Conseiller·ère·s présent·e·s.

M. Christophe Corbaz, pour la première votation, a compté 59 votes.

Le Président précise que des personnes en retard sont arrivées et que d'autres sont allées aux toilettes. L'idée étant que les votes ne dépassent pas le nombre de personnes ayant le droit de voter.

La discussion générale est ouverte sur les comptes 2021.

A ce stade seul des questions de compréhension sont acceptées sur les pages 3 à 14, 41 à 47, 53 à 59, 60 à 62 (STEP), 63 à 66 (SDIS).

Page 9 – Impôts – 406 – Impôts et taxes sur la possession et la dépense

M. Jean-Pierre Muller demande à quoi correspond cette taxe ?

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, répond qu'il s'agit de forfaits fiscaux, notamment d'une procédure de taxation simplifiée pour les ressortissants étrangers résidant au Mont-sur-Lausanne.

Mme Anne-Sophie Hamoir informe que selon un guide établi par l'Administration fédérale des contributions, il s'agit également de l'impôt sur les chiens, les divertissements et divers.

Le Président passe à la lecture des comptes 2021, rubrique par rubrique, il demande aux membres du Conseil d'intervenir durant cette lecture en précisant s'il s'agit d'une question, d'une remarque ou d'une demande d'amendement. La COFIN interviendra aussi lorsqu'elle a des remarques importantes à faire. Pages 17 à 40 / Page 48 à 51 (Bilan)

1 Administration générale – pages 17 à 19

Pas de question ni de commentaire.

2 Finances – pages 20 à 21

Page 21 - 230 – Attributions fonds réserve et amortissements

M. Christophe Blanc constate qu'il y a des amortissements non effectués sur certains objets en cours : Préavis 17/2016 crédit d'étude aménagement terrain synthétique et multisport, préavis 13/2017 Remplacement des installations de pompage En Budron, et préavis 01/2018 Place de sport du Châtaignier - terrains. Est-il possible d'avoir des explications au sujet du fait que ces amortissements n'ont pas encore commencé ?

Page 21 - 220 - Intérêts négatifs sur liquidités

M. Fernand Henny relève que dans les commentaires complémentaires, page 68, il est indiqué « des limites nous ont été imposées dès 2021 par les organismes financiers sur les liquidités excédentaires ». Il ne comprend pas très ce que cela veut dire. Est-ce que la Municipalité compte mettre des mesures en place pour éviter de perdre de l'argent sur l'argent qu'elle a ?

M. Daniel Besson, municipal, précise que cette situation ne devrait pas durer longtemps, et informe que les intérêts négatifs prélevés sont de l'ordre de 0.75% sur les seuils suivants : chez Postfinance, 0.30% dès CHF 1.- et 0.75% dès CHF 700'000.-, à la BCV dès CHF 1 million, et à l'UBS dès CHF 2.5 millions. A la question de comment ne pas payer ces intérêts négatifs, M. Besson répond simplement qu'il ne faudrait pas avoir d'argent sur ces comptes. Les investissements prévus liés au préavis approuvés vont commencer à être

2 L'absence excusée de M. Martinelli n'a pas été prise en compte en début de séance, l'information n'ayant pas été transmise à la secrétaire du Conseil communal à ce moment-là.

utilisés pour payer les premières factures. Cela devrait ainsi diminuer l'argent de ces comptes et ainsi également diminuer les intérêts négatifs.

M. Philippe Hayward demande s'il ne faudrait pas commencer à amortir les terrains de foot ?

M. Daniel Besson répond que l'amortissement se fait d'année en année. La Municipalité ne fait pas d'amortissement extraordinaire. A savoir que les communes vaudoises doivent pratiquer un amortissement linéaire, le montant amorti est le même chaque année, ce qui permet d'assurer une équité intergénérationnelle. En principe, la durée d'utilisation correspond à la durée de vie estimée de l'investissement. L'amortissement doit débuter dès l'année de mise en service de l'investissement ou l'année qui suit. La durée d'amortissement est soumise à la décision du Conseil communal lors de la présentation du préavis. Par exemple, si le Conseil communal a décidé d'amortir sur 30 ans, l'amortissement se fera sur 30 ans.

3 Domaine et bâtiments – pages 22 à 31

Page 25 – 3510 – Auberge communale - 3902.00 – Entretien non prévisible du bâtiment

M. Christophe Corbaz constate qu'il y a des charges de CHF 26'000.- pour 2020 et de CHF 19'000.- pour 2021. A quoi cela correspond-t-il ?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, ne peut pas répondre pour 2020. Pour 2021, par contre, la situation était compliquée car le tenancier de l'époque est parti avec une procédure de faillite. Il a fallu faire un certain nombre de travaux et de remises à niveau. Alors ceci n'est effectivement pas directement lié au bâtiment mais à la situation de l'utilisation des lieux. La Municipalité a voulu solder ça pour repartir sur une situation saine, ce qui est le cas aujourd'hui.

Page 26 – 3512 – Bâtiment Blécherette 1 / Abattoir - 4271.00 – Locations appartements et locaux

Mme Brigitte Besson souhaite connaître le montant du loyer de l'appartement ainsi que du local commercial ?

M. Olivier Descloux, Municipal, ne connaît pas le loyer de la partie commerciale. Par contre, l'appartement attenant à un loyer mensuel d'env. CHF 960.-. Ce loyer relativement faible tient compte de charges qui sont élevées dues à l'ancienneté du bâtiment.

Mme Brigitte Besson en déduit donc, après avoir soustrait le montant de la location de l'appartement, que le loyer pour ce local commercial se monte à env. CHF 786.-/mois. Mme Besson loue des locaux à la route de Cugy 19, pour un volume plus au moins pareil, mais elle paie CHF 2'000.-/mois.

M. Olivier Descloux, municipal, comprend la frustration de Mme Besson, mais le droit du bail est ce qu'il est et, heureusement, on ne peut changer les règles comme ça. Nous parlons d'un vieux bâtiment où les baux ont été évalués en fonction de son état actuel.

4 Travaux – pages 32 à 34

Page 34 - 450 et 460 - Ordures - déchets et Egouts - épuration - 3811.00 et 4811.00

M. Christophe Blanc constate que pour le compte Ordures - déchets, il y a un excédent de revenus de CHF 135'000.- sur les sacs taxés. Est-ce que la municipalité va réévaluer la taxe forfaitaire ou faire autre chose de cet excédent ? Idem pour le compte Egouts - épuration où là il y a CHF 758'000.- d'excédent de revenus. Quels sont les plans de la Municipalité sur des comptes qui normalement devraient s'équilibrer ?

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement informe que la taxe forfaitaire a été revue à la baisse pour tendre vers un meilleur équilibre. La Municipalité prend note de cette remarque et restera attentive à cela.

M. Christophe Blanc comprend ce que M. Somsy vient d'expliquer pour les déchets, mais il aimerait également une explication concernant les CHF 758'000.- pour le compte Egout - épuration.

Mme. Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, explique que la Municipalité a gardé les mêmes taxes. D'énormes travaux sont en cours à la STEP de Lausanne. Durant les prochaines années, une forte

augmentation du coût de la STEP devrait arriver. Par anticipation, la Municipalité a décidé de garder le même taux pour les taxes de raccordement afin de ne pas devoir répercuter une hausse importante par la suite.

Page 34 - 450 Ordures - déchets – 4902.01 Imputation de l'évacuation des déchets

M. Olivier Maggioni estime que le montant de CHF 20'000.- fait l'objet de forfaits sous-estimés. Il serait peut-être judicieux de les réexaminer car s'ils étaient évalués à leur juste valeur cela diminuerait la facture, ce qui irait dans le sens de ce que vient de dire M. Christophe Blanc. Cela augmenterait le bénéfice et cela permettrait de rediscuter de l'attribution de la taxation des déchets.

Le Président précise que si personne n'a d'autres commentaires, le Conseil accepte les comptes liés à la STEP.

5 Instruction publique et cultes – pages 35 à 37

Pas de question ou de commentaire.

6 Sécurité publique – pages 38 à 39

Pas de question ni de commentaire.

Le Président précise que si personne n'a de commentaire, le Conseil accepte sans autres les comptes liés au SDIS

7 Sécurité sociale – page 40

Pas de question ou de commentaire.

Mme Claudine Testaz, au nom de la COFIN, signale que le rapport de BDO relatif à la vérification des comptes annuels 2021 (rapport qui est présent uniquement dans le préavis intégral transmis à la COFIN) relève à nouveau, dans sa section 6.3, qu'aucune approche des risques en relation avec l'établissement et la présentation des comptes n'a été formalisée pour l'exercice 2021. Bien qu'il n'existe pas d'obligation légale de se doter d'un tel instrument, la COFIN aimerait bien qu'une analyse soit dorénavant faite dans ce sens.

M. Daniel Besson précise que la Municipalité a bien pris note de cette remarque de la COFIN.

M. Olivier Balmer aimerait connaître le montant exact sur lequel les comptes 2021 vont être corrigés. M. Daniel Besson a dit ce soir que la Municipalité avait reçu le décompte définitif pour CHF 2.3 millions.

Le Président précise que le vote consiste à constituer une provision de CHF 2 millions correspondant à l'amendement proposé par la COFIN et accepté auparavant par le Conseil. Mais, effectivement, en réalité, il y aura encore une correction à faire pour encore ajouter env. CHF 300'000.-.

M. Olivier Balmer suggère que maintenant que le décompte définitif est arrivé, le Conseil communal devrait approuver ce soir les comptes 2021 avec le montant connu.

M. Fabio Cappelletti précise que le montant définitif n'est connu qu'aujourd'hui, mais l'année prochaine, il pourrait arriver deux jours plus tard, une fois que le Conseil communal aura approuvé les comptes. Ce soir, un amendement est accepté pour la création d'un fonds de réserve provisoire de CHF 2 millions, parce que c'était le montant avancé par la Municipalité avant de venir aujourd'hui avec le décompte définitif.

- **Les conclusions du préavis 09/2022 Comptes 2021 telles qu'amendées sont acceptées à l'unanimité.**

Acceptent : 59 Refusent : - Abstention : -

7. Préavis 10/2022 - Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **M. Thibault Leuthold** donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc.

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, se rallie aux conclusions du rapport de la CCU et recommande au Conseil d'accepter sans amendement les conclusions du préavis 10/2022 de la Municipalité tel que présentées.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

Mme Catherine Roulet aimerait insister et revenir encore une fois sur les méfaits du bruit sur la santé, aussi bien psychique que physique. Les pics de bruit, le long des axes routiers, sont néfastes pour le système nerveux. Parce qu'il s'agit d'un réflexe ancestral pour faire face aux menaces, l'organisme, quand il reçoit des bruits surprenants au milieu de la nuit à cause des accélérations, se prépare à réagir en augmentant sa fréquence cardiaque ainsi que sa tension artérielle. Cela provoque un stress important et, s'il est chronique, peut être néfaste sur le long terme et peut générer des accidents vasculaires, des insuffisances cardiaques et toute une cohorte de problèmes de santé. Moins dormir, c'est peut-être moins gênant, mais cela peut générer de la somnolence, de la mauvaise humeur, de l'inquiétude, et surtout, on aura tendance à prendre des somnifères avec toute la problématique que l'on connaît. Une excellente prévention et une des solutions les moins chères est la diminution de la vitesse durant la nuit. Plusieurs communes s'y sont mises, dont Lausanne et Vevey. Les critères cantonaux sont malheureusement encore trop stricts, notamment en termes de population requise le long des routes, mais des interventions qui devraient être entendues ont lieu auprès du Grand Conseil en vue d'obtenir des assouplissements. Elle demande à la Municipalité d'être attentive à cette problématique afin que la population reste en bonne santé. Il en va de notre responsabilité.

La discussion n'est plus demandée.

- **Le préavis 10/2022** Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales **est accepté à une grande majorité.**

Acceptent : 55 Refusent : 2 Abstentions : 2

8. Préavis 11/2022 - Adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale

Le Président donne la parole à M. Jean-Pierre Muller, président de la commission ad hoc, le rapporteur, M. Marc Roux étant excusé pour cette séance. Il rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **M. Jean-Pierre Muller** donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La commission a compris qu'il serait compliqué de toucher au texte existant qui fait référence et que d'éventuelles modifications seraient difficilement acceptées par le canton. De plus, ce règlement permettra de protéger ces chemins contre de possibles dégradations futures et permettra également d'interdire le passage aux véhicules à moteur. La commission souhaite rendre attentive la Municipalité que dans le cadre

de la mise en œuvre de ce règlement, il faudra maintenir un dialogue avec les propriétaires des chemins concernant l'entretien ainsi que pour la mise en place des futurs bancs et poubelles. Pour conclure, la commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis recommande à l'unanimité d'accepter le postulat tel que proposé par la Municipalité.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Mathieu Roulet informe qu'il s'est dernièrement baladé sur ces chemins, et qu'au bout de l'un d'eux, il est tombé sur un panneau signalant une propriété privée avec une interdiction de passage. Il lui semble que le fait de pouvoir passer à travers ces propriétés privées avait été abordé, et il espère que les réflexions avancent sur ce sujet car il trouve dommage de devoir payer un entretien et de ne pas pouvoir en profiter.

Mme Nadège Longchamp précise que la majorité des chemins AF sont du domaine public et qu'ils sont dès lors entretenus par la Commune. Les chemins privés, qui ne sont qu'au nombre de trois ou quatre, sont entretenus par leurs propriétaires.

La discussion n'est plus demandée.

- **Le préavis 11/2022** Adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale **est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Acceptent : 58 Refusent : - Abstention : 1

9. Préavis 12/2022 - Révision du règlement du Conseil communal

Le Président donne la parole au président-rapporteur de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **M. Olivier Maggioni** donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc

La Commission ad hoc invite le Conseil à approuver le préavis tel qu'amendé par la Municipalité. M. Maggioni ajoute qu'il a trouvé que ce dernier était le plus acratopège de cette législature et de la précédente puisque toutes les modifications figurant dans celui-ci avaient déjà été approuvées par le Conseil communal. Autant dire que le débat d'idées n'a pas été très vif durant cette commission qui s'est réunie pendant 34 minutes exactement.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Suite à la séance de commission du lundi 23 mai dernier, et ayant omis, dans sa proposition de décision, de faire référence aux modifications de l'**art. 41** faisant suite à la décision du Conseil du 4 octobre 2021 (préavis 08/2021), **Mme Laurence Muller Ahtari**, syndique, au nom de la Municipalité, propose d'apporter l'amendement suivant :

Le Conseil communal décide d'adopter les modifications des art. 40, **41**, 56, 57 et 69 du règlement du Conseil communal telles que présentées dans le présent préavis.

- **Ajout d'un alinéa 3** : En référence à l'art. 40 alinéa 5. En cas de rapport de minorité, si le président de la commission est signataire du rapport de minorité, le rapport de majorité doit uniquement être signé par le rapporteur de la majorité.
- **Ajout d'un alinéa 4** : Un rapport de minorité doit a minima être signé par le rapporteur de la minorité, qui présentera ce rapport au Conseil. De plus, le nombre de commissaires soutenant ce rapport doit être clairement mentionné dans le rapport.

La discussion est ouverte sur l'amendement. La parole n'est pas demandée.

L'amendement est mis au vote.

- **L'amendement tel que proposé par la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

Acceptent : 59 Refusent : - Abstention :

La discussion est ouverte sur le fond.

La discussion n'est pas demandée.

- **Les conclusions du préavis 12/2022 Révision du règlement du Conseil communal telles qu'amendées sont acceptées à l'unanimité moins un refus.**

Acceptent : 58 Refuse : 1 Abstention :

10. Postulat MC - Loïc Poch Roduit « Fonds citoyen »

Le Président invite M. Arnaud Burkhalter à présenter le postulat, M. Loïc Poch Roduit étant excusé pour cette séance.

- **M. Arnaud Burkhalter** donne lecture du postulat, qui se trouve sur le site internet communal.

Un fonds citoyen, qu'est-ce que c'est ? C'est une aide financière accordée à des associations ou à des citoyen-ne-s de la commune désireux de réaliser des projets innovants pour l'intérêt général des habitant-e-s du Mont-sur-Lausanne. Ce fonds permettrait de soutenir des projets citoyens par exemple dans les domaines de la cohésion sociale, de la durabilité ou de la solidarité. Plusieurs communes, comme Bussigny par exemple, se sont dotées d'un tel outil. Quels sont les objectifs d'un fonds citoyen ? Permettre aux citoyen-ne-s, indépendamment de leur âge, ou de leur origine, d'avoir accès à une partie des ressources de la commune. Par ce biais, un lien direct entre les autorités officielles et tout-e citoyen-ne se crée, permettant d'améliorer le lien social et la confiance avec le politique. Un tel fonds répond plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Les postulants demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la création d'un fonds citoyen au Mont-sur-Lausanne.

Le Président remercie M. Burkhalter pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose. Il rappelle qu'il est possible de discuter le renvoi du postulat à l'examen d'une commission si un cinquième des membres le souhaite ? Est-ce que quelqu'un demande la discussion sur le renvoi en commission ? Personne en fait la demande.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Bernhard Stettler, en tant que membre fondateur et ancien président du GAMM, informe qu'ils avaient organisé un souper pour les migrants. Pour ce faire, ils avaient directement fait une demande auprès de la Municipalité de l'époque et, suite à cela, elle leur avait alloué la somme de CHF 2'000.- par année pour l'organisation de ces repas. Il imagine que la Municipalité actuelle sera ouverte à ce genre de demande. Là où M. Stettler voit un problème arriver, c'est sur l'attribution du montant de ce fonds. Il y a des projets pour lesquels CHF 200.- pourraient suffire, et d'autres CHF 5'000.- ne suffiront pas. Il estime que c'est un travail supplémentaire que l'on demande à la Municipalité.

M. Roxane Berger pense également que de présenter simplement une demande sous forme de projet à la Municipalité devrait suffire. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait créer un fonds supplémentaire, étant donné qu'on a une Municipalité qui est très ouverte à soutenir les associations quand cela est nécessaire.

M. Fernand Henny demande ce que cela amènerait de plus de créer ce fonds ? Est-ce que c'est dans le but de savoir qui peut faire cette démarche ? Dans le cas où ce fonds est créé, il faudra créer un règlement pour le gérer. Est-ce que c'est l'attribution de fonds qui est traitée différemment qu'une requête spontanée ? Quel est l'avantage d'avoir ce fonds par rapport aux statuts actuels ?

Mme Véronique Blanc répond que l'idée d'un fonds participatif est de pouvoir faire participer ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller toquer aux portes et qui ont peur ou pas l'habitude d'aller à la Municipalité. C'est également l'idée de faire de la pub et du marketing. Alors oui, cela donnera plus de travail à la Municipalité, mais c'est de l'argent qu'il faudrait investir pour ceux qui n'ont pas l'habitude de s'investir, afin qu'ils puissent faire une demande financière pour réaliser des projets au Mont-sur-Lausanne. Cela peut concerner des personnes qui ne parlent pas bien le français ou d'autres qui ne sont pas vraiment intégrées dans la commune aujourd'hui.

M. Nicolas Mojon n'est pas contre cette idée et la trouve même bonne. Comme à Bussigny, la Commune pourrait mettre à disposition, pour ces demandes, des formulaires à renseigner. Par contre, imaginons que la Municipalité reçoive plus d'une dizaine de bonnes idées, certaines pourraient être bloquées par la limite de ce fonds citoyen. M. Mojon se demande s'il est vraiment judicieux de bloquer un montant.

M. Karim Mazouni précise que d'avoir un montant permet de le planifier dans le budget et cela permet de financer des projets dans le contexte de cette enveloppe, comme on le fait pour des fonds pour encourager la transition énergétique. Cela permet de poser un cadre. Aujourd'hui, les associations et sociétés locales obtiennent ce qu'elles demandent. Le but de ce fonds est de toucher d'autres personnes qui pourraient nous surprendre avec d'autres idées ou projets.

Mme Roxane Berger relève que les demandes de financement pour les différentes associations sont, semble-t-il, déjà couvertes par différents postes dans le budget. Elle trouverait intéressant de connaître, pour Lausanne ou Bussigny, quelle est la proportion d'associations locales demandant des fonds par rapport aux demandes individuelles ? Beaucoup d'associations montaines ont actuellement de la peine à recruter des gens. Alors si des particuliers ne savent pas comment demander d'aides financières, Mme Berger les invite à rejoindre une association afin de participer au tissu associatif montain.

Mme Viviane Prats Alvarez informe qu'il suffit de se rendre sur les sites internet de la Ville de Lausanne et de Bussigny pour prendre connaissance des projets participatifs. Ce qui change par rapport aux traditionnelles associations montaines, c'est que cela promeut de la créativité et de l'ouverture. Cela fonctionne assez bien dans toutes les villes où cela a été mis en place. Il y a des projets novateurs, qui ne sont pas reliés à ce qui se fait traditionnellement dans les associations, qui sont développés et mis en œuvre. C'est un renouveau. Il y a beaucoup d'associations au Mont-sur-Lausanne qui ne séduisent pas forcément tout le monde. Certaines personnes ne se reconnaissent pas dans ces associations. Finalement, c'est une liberté de plus que de promouvoir d'autres choses qui vont s'inscrire dans du développement durable, du participatif et du communautaire. Mme Prats Alvarez estime qu'il faut favoriser l'émergence de cette diversité.

Mme Véronique Zwald pense que c'est un encouragement à des actes citoyens. Et ce que l'on peut constater dans les projets qui existent, cela encourage souvent les jeunes à faire des choses. On a toujours de la peine à attirer les jeunes vers la politique et ce fonds est un outil pour le faire.

La parole n'est plus demandée.

➤ **Le renvoi du postulat « Fonds citoyen » à la Municipalité est accepté à la majorité.**

Acceptent : 28 Refusent : 22 Abstentions : 9

11. Election du bureau du Conseil communal

Selon l'art. 12 du règlement du Conseil, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Sont présentés pour le bureau du Conseil communal, année législative 2022 - 2023

Présidence :	M. Yann Muller propose	M. Barry Lopez
1ère vice-présidence :	M. Yann Muller propose	Mme Ariane Annen Devaud
2ème vice-président:	M. Karim Mazouni propose	M. Olivier Maggioni
Scrutateurs :	M. Barry Lopez propose	M. Yann Muller
	M. Karim Mazouni propose	Mme Antoinette Emery
Scrutateurs suppléants :	M. Karim Mazouni propose	M. Aydin Durmaz
	M. Christophe Corbaz propose	M. Nicolas Dupuis.

Les Conseiller-ère-s présentés acceptent de se porter candidat-e-s. Leur nombre étant égal au nombre de sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du Président et de l'assemblée.

12. Communication de la Municipalité

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, fait suite à l'intervention d'un Conseiller communal survenue à l'automne 2021 à propos de la connaissance du projet de « La Sagesse », qui sera un centre socioculturel visant l'intégration des musulmans et non-musulmans s'intéressant à cette culture et religion. La Municipalité suit ce projet et informe que durant cet été, il devrait y avoir une mise à l'enquête.

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, informe que, comme le souhaitait le Conseil communal il y a quelques mois concernant la présentation du dernier rapport du GIEC, la Municipalité avec l'accord de Mme Martine Rebetez, climatologue et professeure à l'Université de Neuchâtel, peut proposer une date de pré-réservation pour le jeudi 13 octobre 2022.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, rappelle que le 28 mars dernier, le Conseil communal a adopté une motion commune, à l'unanimité de tous les groupes politiques, qui proposait à la Municipalité de créer un fonds en aide des réfugiés en provenance de l'Ukraine. Comme annoncé à la dernière séance, ce fond est ouvert. M. Besson tient à informer l'assemblée qu'à ce jour des actions concrètes ont été menées. L'assemblée a pu les suivre sur les réseaux sociaux et sur le site de la commune. La famille Echenard, du Mont-sur-Lausanne, a entrepris avec succès une action pour transporter du matériel médical directement en Ukraine. Le convoi est de retour après une semaine de voyage et elle remercie toute la population qui s'est mobilisée. D'autre part, une rencontre a eu lieu jeudi passé entre les coordinateurs du GAMM, avec le soutien de Mme Victoria Weber pour la traduction, et les familles ukrainiennes. Beaucoup de suggestions et de propositions de la part de ces familles ont été discutées pour évaluer les besoins concrets pour un soutien pour les loisirs, l'occupation, le transport, des cours de langue, etc. Une action concrète immédiate a été prise avec la mise à disposition gratuite d'un piano pour une jeune fille ukrainienne, par une famille du Mont, afin qu'elle puisse continuer sa formation. La commune s'est chargée du déménagement ce matin encore. Les montants exacts des différentes actions seront communiqués lors de la présentation du préavis au prochain Conseil.

13. Communication du Président et du bureau du CC

Le Président revient sur le tournoi inter-sociétés qui a lieu le vendredi 17 juin 2022. Malgré un accident malheureusement survenu au sein de l'équipe du Conseil communal, qui s'en est tout de même sortie vivante, cette manifestation est à refaire car l'ambiance était super.

14. Propositions individuelles et divers

M. Christophe Corbaz rebondit sur la communication de Mme la Syndique car c'est lui qui avait posé la question concernant la Mosquée. Mme Muller Achtari avait alors répondu « qu'au moment de la mise à l'enquête, la Municipalité s'engagera, et les porteurs de ce projet le savent, à faire une séance d'informations publique dans un souci de transparence afin qu'il n'y ait pas d'inquiétude à ce sujet ».

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise qu'il y a eu beaucoup d'allers et retours avec des propriétaires fiables et respectables afin de s'informer et de s'enquérir du projet et des travaux prévus. Au départ, il s'agissait d'un projet beaucoup plus gros, mais ils sont revenus en arrière avec quelque chose de plus simple. A ce stade, finalement, la Municipalité n'envisage pas de faire une information publique, et c'est pour ça que Mme Muller Achtari a donné cette communication auparavant. Mais si cela devait être le cas et demandé par le Conseil communal, la Municipalité reste ouverte à organiser une séance d'informations.

Mme Véronique Blanc informe qu'une citoyenne qui lit les procès-verbaux des séances du Conseil communal, aimerait savoir si, en tant que citoyenne, elle a la possibilité de participer à la conférence du GIEC ? Ou si cela est seulement réservé au Conseil communal ?

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, répond qu'il lui semble qu'au départ cela n'était prévu que pour les élu-e-s et le personnel communal. Mais a priori, il ne voit pas pourquoi cela ne pourrait pas être ouvert à d'autres personnes. Cela sera surtout possible en fonction de la capacité de la salle. Cela se déroulera probablement dans la Grande salle du Petit-Mont.

M. Mathieu Roulet revient sur le rapport de gestion 2021 à propos du préscolaire et parascolaire, et souhaite que dans le prochain rapport, le nombre de familles en attente d'une place dans les UAPE du Mont-sur-Lausanne y soit indiqué.

M. Anne-Sophie Hamoir informe que la Confédération a lancé un programme dans le cadre de SuisseEnergie afin de soutenir les communes qui souhaitent mettre en place des installations photovoltaïques sur leurs bâtiments ou développer la mobilité électrique sur leur territoire. Ce programme de SuisseEnergie apporte un soutien financier en assumant 40 % des coûts des études de faisabilité ou de planification qui sont nécessaires avant de se lancer dans un tel projet. La commune du Mont-sur-Lausanne envisage-t-elle de participer à ce programme dans le cadre de son plan climat ou de la transition énergétique, sachant que seules les études achevées d'ici fin octobre 2023 seront prises en compte, selon le principe « Premier arrivé, premier servi »?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, informe que SuisseEnergie est effectivement un programme de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La Commune a déjà profité de subventions via cette entité, avec effectivement le principe « Premier arrivé, premier servi ». Sur notre territoire, en comparaison avec d'autres communes, il y a déjà un assez bon ratio d'installations de panneaux solaires. Evidemment, la Municipalité ne va pas s'arrêter là, mais il y a un certain nombre de critères auxquels il faut répondre, et lorsqu'une opportunité se présente, la Commune fait appel à ses subventions. A savoir également qu'il existe un autre mécanisme où la Commune est également éligible pour se faire subventionner ces propres projets au travers du fonds communal pour l'encouragement à la transition énergétique. C'est le cas en ce moment en ce qui concerne le collège du Mottier B.

Mme Ariane Annen Devaud trouve que le nouveau rapport de Gestion 2021 est très clair et bien présenté. Elle a souvent des client-e-s intéressés à la politique et à ce qu'il se passe au Conseil communal, et comme il sera disponible sur le site internet dès le 28 juin 2022, elle serait intéressée, si quelques membres du Conseil ne désirent plus les conserver, à récupérer les rapports sous format papier afin de les disposer dans son salon de coiffure.

La discussion n'est plus demandée.

15. Passation de pouvoir – Présidence 2022-2023

Le discours du Président sortant, **M. Jean-Marie Urfer**, ainsi que le discours du Président entrant, **M. Barry Lopez**, sont annexés au procès-verbal.

Contre-appel : Bertrand Martinelli, excusé.

Le Président, Jean-Marie Urfer, pour qui ce fut un grand honneur et un grand plaisir de présider ce Conseil, prononce pour la dernière fois, non sans émotion, cette petite phrase : « *je vous souhaite un bon retour chez vous et une bonne fin de soirée/nuit* ».

La séance est levée à 23h45.

La prochaine séance aura lieu le lundi 10 octobre 2022, heure à définir.

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 juillet 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président		La secrétaire
		
Jean-Marie Urfer		Alexandra Magnenat

Annexes : COGEST : Démission de MM. Robert Irrausch et Richard Nicole.

Préavis 09/2022 Comptes 2021 : Prise de parole de M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion.

Discours de clôture du président sortant, M. Jean-Marie Urfer.

Discours d'investiture du président entrant, M. Barry Lopez.

Démissions de la COGEST reçues par courriel en date du 30 mai 2022.

Monsieur le Président du Conseil,

Madame, Monsieur,

C'est avec regret que les soussignés Robert Irrausch, du Mont citoyen, et Richard Nicole, de l'UDC vous présentent leur démission avec effet immédiat de la Commission de gestion (COGEST).

Nous avons tous deux œuvré depuis cinq ans, dans un esprit de bonne collaboration avec les membres des précédentes commissions, en faisant preuve d'investissement personnel, dans le but d'assurer une mission de surveillance objective, et sans attaques personnelles des Municipaux en fonction.

Malheureusement, la composition actuelle de la COGEST, sous la présidence de l'Alliance montaine, fait preuve d'un excès d'esprit partisan, en abusant de rappels à l'ordre en séance plénière, ainsi que par les prises de position de certains de ses membres durant l'exercice de la Grande visite, tout en rechignant d'autre part à aborder les problématiques qui pourraient nuire de son point de vue à l'image qu'elle défend.

Ainsi, et contrairement à ce qui avait été prévu et longuement expliqué durant les deux séances de démarrage de la COGEST, aucune démarche n'a eu lieu en amont de la Grande visite et aucun contact n'a été pris avec la Commission des finances pour partager nos questions communes.

Par ailleurs, un faisceau d'indices concordants nous laisse suspecter que la confidentialité des délibérés de la COGEST n'a pas été respectée et qu'une partie de ses membres ait pu être l'objet de pressions extérieures, ce qui nous convainc que la « haute surveillance » prônée lors des auditions de la Grande visite puisse également s'appliquer à notre propre Commission de surveillance à travers certains relais.

A ce climat délétère, s'ajoute le positionnement dédaigneux de la Municipalité envers la COGEST. La réponse donnée au sujet du programme de législature démontrant avec quel mépris cette dernière entend renvoyer la COGEST à un simple rôle de représentation et de cooptation tacite. Nous constatons également que la vérité a été travestie dans le Rapport de gestion, par exemple dans l'affaire de la Valleyre, cf. page 45 du Rapport de gestion.

Aussi, et malgré toute notre bonne volonté, nous sommes amenés à considérer que la confiance est rompue et que nous avons atteint les limites de notre collaboration pour un travail crédible au sein de la COGEST.

Pour toutes ces raisons, et après mure réflexion, nous donnons notre démission avec effet immédiat et nous nous dissociions des travaux de la COGEST, ainsi que de ses futures conclusions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Robert Irrausch, SEL-MC

Richard Nicole, UDC

Copie aux membres de la COGEST

Préavis 09/2022 Comptes 2021 - Prise de parole de M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion – Séance du Conseil communal du 27.06.2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La présentation des comptes doit refléter le résultat fidèle d'une année comptable. Ces comptes doivent être une représentation transparente de l'année écoulée sans donner l'impression que l'on transforme le résultat pour montrer des comptes plus favorables ou moins défavorables.

Cette année nous avons terminé avec un excédent spectaculaire par rapport à l'estimation du budget. Cela est arrivé dans de nombreuses communes d'ailleurs et est dû à des investissements repoussés, à des estimations d'entrées fiscales sous évaluées lors du budget et d'autres facteurs encore, comme l'a très bien rappelé la CoFin dans son rapport.

En raison d'un bon rendement des impôts conjoncturels, 50% des droits de mutations, successions et gains immobiliers ainsi que 30% de l'impôt sur les frontaliers doivent être reversé en 2022 au Canton dans le cadre du décompte définitif 2021 sur la cohésion sociale, ce qui représente un estimation d'environ de CHF 2'000'000.-.

La CoFin demande dans son rapport de transférer un montant de CHF 2'000'000.- dans un nouveau fonds de réserve, réserve pour décompte péréquatif 2021, réserve qui serait dissoute dans le cadre des comptes 2022 et donc de modifier les comptes 2021 tel que représentés

Le bouclage des comptes communaux de l'année 2021 est présenté sous cette forme depuis 2007, date à laquelle il avait été convenu d'entente entre la Municipalité et la Commission des finances d'adapter la présentation du résultat de l'exercice en apportant deux modifications :

1. Attribuer ou prélever l'excédent de résultat uniquement au compte "Capital" ;
2. Procéder à la dissolution de dix-sept fonds de réserve.

Ce changement de pratique était souhaité afin de correspondre aux règles de fonctionnement de la démocratie institutionnelle. En effet, une réserve pouvait être considérée comme un leurre. Il était constaté que des virements aux réserves intervenaient après coup, le plus souvent seulement au moment du bouclage des comptes, sans avoir été inscrits au budget, avec comme objectif de diminuer le bénéfice apparent. La lecture des comptes devait alors être corrigée pour restituer le résultat réel. Ceci allait à l'encontre d'une information claire et directe au législatif communal.

La CoFin constituée pour beaucoup par des nouveaux élus, n'avait visiblement pas connaissance de cet historique et c'est apparemment la remarque de la page 3 dans le chapitre « un résultat final à mesurer », écrite dans un souci total de transparence, qui a provoqué le débat et la mise en cause d'une pratique en vigueur depuis 15 ans, qui, je le rappelle, avait été convenue d'entente entre la Municipalité et la Commission des finances.

Alors, effectivement, les acomptes sont déterminés par l'administration cantonale compétente sur la base d'estimations. Le décompte final de la péréquation est établi ultérieurement, dès que les bases pour le calcul définitif sont connues, c'est-à-dire après le bouclage des comptes. Pour cette année, nous l'avons reçu étonnamment tôt, c'est-à-dire aujourd'hui 27 juin 2022 pour un montant final de CHF 2'281'759.-

La Municipalité ayant pris connaissance du décompte provisoire post bouclage a décidé après entretien avec l'auditeur que, malgré un écart plus important sur le rendement des impôts conjoncturels de conserver la même continuité dans l'enregistrement "décalé" du décompte des péréquations sur l'année suivante. Ainsi, le résultat des comptes 2021 est restitué fidèlement.

Depuis la mise en place du système actuel, nous payons les acomptes sur l'année comptable et le décompte est à chaque fois décalé sur l'année suivante. En 2021 nous avons soldé le décompte final 2020 :

- Péréquation retour en notre faveur de CHF 147'178.-
- Cohésion sociale retour en notre faveur de CHF 242'466.-
- Réforme policière supplément en faveur de l'Etat de CHF 66'572.-
- Solde final en notre faveur de CHF 323'072.- (commentaire en haut de page 8 de la brochure des comptes 2021).

Néanmoins, la Municipalité peut comprendre le souci de la CoFin de ne pas vouloir décaler d'année en année le décompte de la péréquation et qu'elle aurait aimé que cette somme soit directement provisionnée pour présenter un résultat de CHF 4'400'000.- au lieu de CHF 6'400'000.-.

Il était un peu tard à la présentation des comptes à la CoFin d'envisager un provisionnement comme demandé par la commission. Les révisions des comptes étant terminés et les rapports d'audit déjà émis. Mais, pour répondre aux attentes de la CoFin, au vu des fonds généraux disponibles au 31.12.2021 (capital et réserve générale), la Municipalité propose de ne pas amender le préavis comme le demande la CoFin, mais de neutraliser les charges supplémentaires sur l'année 2022. Un prélèvement du montant équivalent à l'écart acomptes/décompte final 2021 sur le capital ou la réserve générale permettrait de ne pas impacter le résultat de fonctionnement 2022. Cette façon de procéder est identique à la proposition de la CoFin, cependant le passage par le compte capital évite la création d'un fonds de réserve éphémère. Le réviseur valide également la conformité de cette pratique. Il est bien évident que cette neutralisation passera dans tous les cas par le compte de fonctionnement et que ce montant sera visible dans les comptes 2022 par un prélèvement sur le compte capital ou de réserve sur un compte de prélèvement. (Prélèvements sur les fonds compte par nature 480). Si on veut changer la pratique pour arrêter le principe du décalage il faut définir une année de basculement, il semble plus judicieux de faire ce basculement sur l'année 2022, et non pas rétroactivement sur le résultat de l'année 2021

Par contre, comme la CoFin a émis le désir de changer la pratique de présentation des résultats pour le futur, la Municipalité propose d'en parler avec la Commission des finances début septembre afin d'évoquer les diverses variantes (création d'un fonds de réserve pour équilibrage péréquations, règles d'attribution/prélèvement selon décompte positif/négatif) et ainsi de convenir ensemble de la meilleure solution à retenir. Nous aurons ainsi le temps de la part et d'autres d'étudier les meilleures variantes et d'envisager les meilleures solutions. Que se passerait-il en cas de déficit, sera-t-il représenté correctement? Devrions-nous aussi provisionner le montant de la péréquation ? Ce qui fait qu'un déficit à deux millions pourrait être présenté comme un déficit à CHF 4'000'000.- en sachant que le rendement des impôts conjoncturels peut être élevé même en cas de déficit. Il faut agir avec prudence avec ce genre de changement.

La Municipalité suggère au Conseil communal de ne pas se prononcer positivement sur l'amendement proposé, mais d'aller dans le sens d'une active collaboration avec la CoFin pour les années futures afin de présenter des comptes au Conseil sous la forme que souhaite l'actuelle Commission des finances et que ces comptes soient compris par toutes et tous.

Merci de votre attention.

Discours de clôture du Président – Jean-Marie Urfer - Séance du Conseil communal du 27.06.2022

Pour commencer, je tiens à remercier Mme Paillette qui a œuvré avec grande efficacité à son poste d'Huissière. Elle a toujours fait en sorte que la logistique suive parfaitement, qui plus est dans une période compliquée où nous nous sommes retrouvés à siéger dans des salles de gym ou à la grande Salle. Les moments de discussions devant le local de vote en attendant les 3-4 dernières personnes qui votent au local étaient aussi très sympathiques et les repas toujours excellents et variés (ah ces desserts). Bref, pour tout ce que tu as fait ces 3 ans et demi, un grand merci Josefa!

Ensuite je remercie le bureau qui a été toujours très efficace. C'était un plaisir de collaborer avec vous toutes et tous. Je tiens en particulier à remercier notre secrétaire Mme Magnenat qui, par ses capacités d'anticipation et de suivi administratif et son immense professionnalisme m'ont rendu cette année présidentielle très agréable. Et ce, alors qu'elle a dû elle aussi découvrir le poste. Pas de stress, pas de mauvaises surprises, que du bonheur pour le Président... Merci Alexandra. ET merci aux autres membres du Bureau.

Et enfin, j'aimerais vous remercier vous toutes et tous, Chères Conseillères et Conseillers pour cette année. Vous avez pris votre charge avec sérieux et une grande implication. La qualité des débats, même s'ils furent parfois durs et longs a toujours été au rendez-vous. Vous m'avez en une année, permis de découvrir tous les dessous de notre règlement avec des amendements un peu partout, des renvois en commission et j'en passe, mais surtout un grand merci d'avoir fait en sorte que la voix prépondérante du Président ait pu faire passer un postulat sur le vélo. C'est vraiment trop gentil de votre part !

Sinon, j'ai eu beaucoup de plaisir ces trois dernières années au Bureau. J'ai pu y amener quelques changements dans la manière de fonctionner du Conseil qui, je crois, sont des réelles améliorations. Heureusement que nous ne lisons plus les rapports en entier, sinon nous aurions dépassé minuit plus d'une fois.

Et, honneur suprême, mon nom sera pendant quelques temps sur un règlement ! Pour citer Jean Villars Gilles dans sa chanson « Les Noms de chez nous » parlant des noms vaudois.

« Mais ces vieux noms de notre terre
Ont tendance, c'est bien certain,
A devenir minoritaires,
Mangés par leurs cousins germains!
Faut dire qu'on les assimile
Ceux-là, rapidement, bien sûr! »

et après énumération de quelques noms germains comme Müller et Urfer, il conclut

« Nous devons à ce double sang
Notre bonhomie ironique.
Hélas, le côté germanique,
C'est notre amour du règlement! »

Je n'en suis pas peu fier.

Mais plus sérieusement, je dirais que je suis très heureux que notre canton poursuive sur la voie de l'intégration (je crois que le mot assimilation n'est plus approprié). Et que cette intégration, comme le dit Gilles, est aussi, même surtout, de notre responsabilité, nous qui sommes installés là depuis plus ou moins longtemps. Si nous transposons cela au niveau communal, cette bonne intégration ne

peut se faire qu'en mettant en place les conditions cadres pour un bon accueil des futurs très nombreux nouveaux habitants qui nous rejoindront au Mont-sur-Lausanne.

Mais pour l'instant, comme symbole, je me réjouis déjà que les règlements que nous serions amenés à voter l'année prochaine seront signés par un Lopez !

Je conclurais donc en présentant tous mes vœux de satisfactions et plaisirs à Barry pour son année de présidence, année que je lui souhaite parsemée de règlements.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Marie Urfer

Discours Présidence 2022-2023 – Barry Lopez – Séance du Conseil communal du 27.06.2022

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,
Cher Jean-Marie,

Bravo et Merci pour cette année de présidence, que tu as brillamment menée.

Rien ne t'a été épargné :

- Installation des autorités
- Elections au Grand Conseil
- Elections au Conseil d'Etat
- Elections à la Municipalité

Mais tu as tout géré, comme un chef !

Petit, je râlais toujours quand je devais faire mes exercices de maths, ne comprenant pas à quoi ça allait me servir... Eh bien maintenant que je t'ai vu à l'œuvre lors des dépouillements en calculant et faisant des trucs de matheux, je comprends mieux, je sens que je vais regretter ces années où je n'ai pas assez écouté tes collègues enseignants.

Tu as également laissé une trace pour l'histoire futur des présidences du conseil communal en simplifiant la procédure de mise en place des commissions. Au nom des futurs présidentes et présidents, je te dis : merci ! Pour te remercier, le bureau du conseil communal a souhaité t'offrir un petit présent, je crois qu'il te rappellera de bons souvenirs !

Cette année de présidence qui commence, est un défi que je me réjouis de relever. Engagé en politique depuis que j'ai 18 ans (ça fait 14 ans...), c'est pour moi un honneur que de présider le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne. Issue d'une famille non politisée, une mère immigrée et un père clandestin, c'est pour moi une preuve qu'en Suisse, tout est possible !

Arrivé voilà presque plus de 5 ans au Mont, je m'y sens comme à la maison et je suis impatient de rencontrer les montaines et les montains lors des différentes manifestations.

Maintenant, il va falloir que pendant un an, j'apprenne à me taire et d'aucun dirait à ne pas prendre mon ton paternaliste. Mais le vrai défi est surtout que je parle tranquillement et distinctement. D'ailleurs, je compte sur vous pour me faire signe, si vous voyez que je reprends certaines de mes habitudes ibériques.

Nous avons de la chance d'avoir une commune qui croît, de nouveaux habitants qui arrivent tous les jours. Mais nous devons également faire face à des nouvelles réalités, comme le réchauffement climatique. Hérités du passé, nous devons faire face à ces défis.

Et quoi de mieux que de partager des moments de convivialité et d'efforts entre groupes politiques et l'administration pour mieux nous connaître. Préparez-vous, quelque chose se trame.

En conclusion, chers membres de la Municipalité et chers membres du conseil communal je me réjouis des débats et des discussions qui auront lieu cette année au sein de cet hémicycle. Ma porte sera toujours ouverte pour vos remarques et suggestions !

Avec le soutien du bureau du conseil, de notre secrétaire, Mme Magnenat, et de notre nouvelle huissière, Mme Krattinger, et j'ai une pensée pour Mme Josefa Paillette avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer pendant plusieurs années.

Ensemble, je promets de tout mettre en œuvre pour faciliter et mener à bien ces échanges.
Barry Lopez